

RAPPORT DE GESTION

PROFIL DE L'ENTREPRISE.....	1
SOMMAIRE FINANCIER DE 2016	4
INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE ET PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES ANNUELLES	6
SURVOL DE LA PERFORMANCE DE 2016.....	7
TOTAL DES PRODUITS	9
CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS.....	11
IMPÔT DES SOCIÉTÉS	13
RÉSULTAT GLOBAL	14
CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	14
SURVOL DU BILAN.....	15
LIQUIDITÉ.....	28
ARRANGEMENTS HORS BILAN	28
TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES.....	29
GESTION DES FONDS PROPRES ET RESSOURCES EN IMMOBILISATIONS	29
SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS ET SURVOL DU QUATRIÈME TRIMESTRE	34
MÉTHODES ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES	35
GESTION DES RISQUES D'ENTREPRISE	39
FACTEURS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE SUR LES RÉSULTATS FUTURS	52
CONTRÔLES ET PROCÉDURES.....	54

PROFIL DE L'ENTREPRISE

Survol

PWC Capital Inc. (la « Société ») est une société de portefeuille dont les actions sont cotées à la Bourse de Toronto. Sa principale filiale, VersaBank (la « Banque »), dont elle détient actuellement environ 63 % des actions ordinaires émises, exerce ses activités en tant que banque de l'Annexe I en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada). Les actions de la Banque sont également cotées à la Bourse de Toronto. Le 13 mai 2016, la Banque a changé sa dénomination Banque Pacifique et de l'ouest du Canada pour VersaBank.

La Banque est une banque à charte canadienne de l'Annexe I à la fine pointe de la technologie et elle exerce ses activités suivant un modèle d'exploitation électronique sans succursales. Elle obtient des dépôts et consent des prêts et du crédit-bail destinés aux entreprises et aux particuliers par voie électronique. La Banque octroie aussi des prêts hypothécaires et d'autres prêts commerciaux et résidentiels par l'entremise de communications directes avec son personnel responsable des prêts et de courtiers bien établis.

Stratégies et forces

La Banque vise à être le fournisseur de solutions financières de choix auprès de ses clients et elle s'est donné pour objectif d'offrir un taux de rendement concurrentiel et durable à ses actionnaires, ce qu'elle entend faire en fournissant des produits, des services et des solutions parfaitement adaptés aux besoins de ses clients qui exercent leurs activités dans certains marchés à créneaux d'un océan à l'autre. Grâce à son approche rigoureuse en matière de souscription, la Banque a réussi, au fil des années, à assurer la croissance de son portefeuille de prêts en engageant des pertes sur prêts minimes.

Objectifs

L'objectif de la Société est que la Banque fournisse des solutions financières à ses clients et offre un taux de rendement concurrentiel et durable à ses actionnaires. En 2016, la Banque s'était fixé les buts suivants :

- accroître la rentabilité en augmentant les produits nets d'intérêts et la marge nette d'intérêts grâce à la croissance des prêts dans ses marchés bien établis et conclure davantage de prêts et de crédit-bail destinés aux particuliers et aux entreprises provenant du programme d'achat de gros de la Banque;
- maintenir une qualité du crédit élevée en conservant son approche rigoureuse en matière de financement et de gestion des portefeuilles de prêts;
- augmenter ses fonds propres réglementaires tirés des bénéfices et de nouvelles sources de capitaux afin de mettre en œuvre sa stratégie de croissance;
- accroître l'utilisation des nouveaux produits bancaires destinés aux fiduciaires du secteur des faillites et ainsi réduire le coût des fonds et diversifier le réseau de collecte de dépôts;
- contrôler la croissance des charges autres que d'intérêts.

Énoncés prospectifs

Les énoncés contenus dans le présent rapport de gestion qui portent sur l'avenir constituent des énoncés prospectifs. De par leur nature, les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes intrinsèques tant généraux que particuliers, et il est possible que les prédictions, les prévisions, les projections et les autres énoncés prospectifs ne se concrétisent pas. Les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs puisqu'un bon nombre de facteurs importants pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des plans, des objectifs, des attentes, des estimations et des intentions exprimés par les énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, sans toutefois s'y limiter, la vigueur de l'économie canadienne en général et des économies régionales du Canada où nous exerçons des activités; l'incidence des modifications des politiques budgétaires et monétaires, notamment les modifications des politiques en matière de taux d'intérêt de la Banque du Canada; les fluctuations des cours des marchandises à l'échelle mondiale; l'incidence de la concurrence sur les marchés où nous exerçons des activités; l'inflation; les fluctuations sur les marchés financiers; l'élaboration et le lancement, en temps opportun, de nouveaux produits sur des marchés réceptifs; l'incidence des modifications des lois et des règlements en matière de services financiers; les modifications des lois fiscales; les changements technologiques; les procédures judiciaires ou

réglementaires imprévues; les modifications inattendues des habitudes de consommation et d'épargne ainsi que l'anticipation et la gestion, de notre part, des risques découlant des facteurs susmentionnés.

La liste de facteurs importants qui précède n'est pas exhaustive. Avant de s'appuyer sur des énoncés prospectifs pour prendre des décisions, tout investisseur ou toute autre personne devrait étudier attentivement ces facteurs, et tenir compte des autres incertitudes et des événements possibles. Sauf lorsque les lois en valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons à mettre à jour ni les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion ni ceux formulés de temps à autre par la Société.

Mode de présentation

Mesures non conformes aux PCGR et mesures complémentaires aux PCGR

Produits nets d'intérêts et marge nette d'intérêts

La plupart des banques analysent leur rentabilité en s'appuyant sur les produits nets d'intérêts (tels qu'ils sont présentés dans les états consolidés du résultat net) et sur la marge nette d'intérêts. La marge nette d'intérêts s'entend des produits nets d'intérêts exprimés en pourcentage du total des actifs moyens. La marge nette d'intérêts n'ayant pas de sens normalisé prescrit par les IFRS, elle pourrait ne pas être comparable aux mesures semblables présentées par d'autres institutions financières.

Bénéfice avant charges de restructuration et impôt

Le bénéfice avant charges de restructuration et impôt correspond au total des produits diminué de la dotation à la provision pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts avant les produits tirés des charges de restructuration, tel qu'il est présenté dans les états consolidés du résultat net.

Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, ratio des fonds propres de catégorie 1 et ratio d'adéquation globale de fonds propres selon Bâle III et ratio de levier

Le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio d'adéquation globale de fonds propres selon Bâle III ainsi que le ratio de levier sont établis conformément aux directives du Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (le « BSIF »).

Rendement des capitaux propres moyens sous forme d'actions ordinaires

Le rendement des capitaux propres moyens sous forme d'actions ordinaires de la Banque s'entend du bénéfice net annualisé de la Banque diminué des montants liés aux dividendes sur les actions privilégiées, divisé par les capitaux propres moyens sous forme d'actions ordinaires, soit les capitaux propres moyens diminués des montants liés aux dividendes sur les actions privilégiées comptabilisés dans les capitaux propres.

Ratio des charges autres que d'intérêts par rapport au total des actifs

Le ratio des charges autres que d'intérêts par rapport au total des actifs est calculé en divisant les charges autres que d'intérêts de la Banque par le total des actifs moyens.

SOMMAIRE FINANCIER DE 2016

(comparaison avec 2015)

PWC Capital Inc.

- Le bénéfice net (la perte nette) de la Société pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 s'est chiffré à (2,0) millions de dollars ou (0,15) \$ par action ordinaire (de base et après dilution), contre (1,1) million de dollars ou (0,10) \$ par action ordinaire (de base et après dilution) pour l'exercice précédent. Le résultat net de l'exercice considéré tient compte de charges de restructuration de 1,3 million de dollars. Le résultat net de l'exercice précédent comprenait un profit net de 1,8 million de dollars sur le règlement d'une dette.

VersaBank

- Le bénéfice avant charges de restructuration et impôt de la Banque pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 s'est établi à 12,9 millions de dollars, contre 9,0 millions de dollars pour l'exercice précédent.
- Le bénéfice net de l'exercice s'est élevé à 8,5 millions de dollars ou 0,32 \$ par action ordinaire (de base et dilué), contre 8,2 millions de dollars ou 0,33 \$ par action ordinaire (de base et dilué) pour l'exercice précédent. Le bénéfice net de l'exercice considéré tient compte de charges de restructuration de 1,1 million de dollars, comparativement à néant pour l'exercice précédent. Le bénéfice net de l'exercice précédent comprenait un recouvrement d'impôt de 1,7 million de dollars lié à des actifs d'impôt différé non comptabilisés antérieurement.
- La marge nette d'intérêts a augmenté pour s'établir à 2,31 %, en regard de 2,21 % pour l'exercice précédent.
- La qualité du crédit est demeurée exceptionnelle, le solde brut des prêts douteux s'établissant à néant au 31 octobre 2016 et un an plus tôt.

Performance réelle pour 2016 par rapport aux objectifs

Objectifs pour 2016	Résultats de 2016
Accroître la rentabilité en augmentant les produits nets d'intérêts et la marge nette d'intérêts grâce à la croissance des prêts dans les marchés bien établis et conclure davantage de prêts et de crédit-bail destinés aux particuliers et aux entreprises provenant du programme d'achat de gros de la Banque.	Le bénéfice net de la Banque a augmenté comparativement à celui de l'exercice précédent en raison de la hausse des produits nets d'intérêts et de la marge nette d'intérêts attribuable à la baisse du coût du financement lié aux dépôts et de l'accroissement des prêts et du crédit-bail destinés aux particuliers et aux entreprises provenant du programme d'achat de gros.
Maintenir une qualité du crédit élevée en conservant une approche rigoureuse en matière de financement et de gestion des portefeuilles de prêts.	La qualité du crédit est demeurée élevée au cours de l'exercice : le montant des prêts douteux s'établissait à néant à la clôture de l'exercice et la dotation à la provision pour pertes sur créances en pourcentage des prêts moyens a été inférieure à la cible fixée pour l'exercice.
Accroître l'utilisation des nouveaux produits bancaires destinés aux fiduciaires du secteur des faillites et ainsi réduire le coût des fonds et diversifier le réseau de collecte de dépôts.	Les dépôts de fiduciaires du secteur des faillites ont augmenté pour s'établir à 189 millions de dollars à la clôture de l'exercice, alors qu'ils se chiffraient à 111 millions de dollars à l'exercice précédent, ce produit ayant continué de gagner du terrain à l'échelle du Canada.
Augmenter les fonds propres réglementaires tirés des bénéfices et de capitaux nouveaux afin de mettre à exécution la stratégie de croissance de la Banque.	Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de la Banque ont augmenté pour s'établir à 150 millions de dollars à la clôture de l'exercice, alors qu'ils se chiffraient à 136 millions de dollars à l'exercice précédent, et les fonds propres de catégorie 1 se sont élevés à 179 millions de dollars, contre 166 millions de dollars à l'exercice précédent. En mars 2016, la Banque a réalisé un placement privé d'actions ordinaires pour un produit de 5 millions de dollars.
Contrôler la croissance des charges autres que d'intérêts.	Les charges autres que d'intérêts de la Banque divisées par le total des actifs moyens pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 ont diminué, s'établissant à 1,56 %, contre 1,61 % à l'exercice précédent.

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE ET PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES ANNUELLES

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	31 octobre 2016	31 octobre 2015	31 octobre 2014
VersaBank			
Produits nets d'intérêts	38 404 \$	33 974 \$	27 874 \$
Marge nette d'intérêts*	2,31 %	2,21 %	1,96 %
Produits autres que d'intérêts	1 273	1 394	2 633
Total des produits	39 677	35 368	30 507
Dotation à la provision pour pertes sur créances	871	1 545	919
Charges autres que d'intérêts	25 956	24 784	22 947
Bénéfice avant charges de restructuration et impôt*	12 850	9 039	6 641
Charges de restructuration	1 092	—	434
Bénéfice net	8 470 \$	8 218 \$	5 676 \$
Rendement des capitaux propres moyens sous forme d'actions ordinaires*	4,15 %	4,50 %	4,17 %
Dotation à la provision pour pertes sur créances en pourcentage du total des prêts moyens	0,06 %	0,12 %	0,08 %
Solde brut des prêts douteux sur le total des prêts	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Actifs/employés à temps plein*	21 385 \$	20 502 \$	18 537 \$
Situation financière			
Trésorerie et titres	103 922 \$	149 511 \$	193 940 \$
Total des prêts et du crédit-bail	1 563 612	1 447 660	1 224 247
Total des actifs	1 704 400	1 625 806	1 445 860
Ratios de fonds propres			
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	149 985	136 254	130 179
Total des fonds propres réglementaires	189 122	178 291	158 326
Actifs pondérés en fonction des risques	1 425 171	1 320 158	1 156 832
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	10,52 %	10,32 %	11,25 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1	12,58 %	12,54 %	12,43 %
Ratio du total des fonds propres	13,27 %	13,51 %	13,69 %
PWC Capital Inc. (chiffres consolidés)			
Situation financière			
Total des actifs	1 701 094 \$	1 625 144 \$	1 443 445 \$
Passifs liés aux billets à payer et aux actions privilégiées	107 778	105 317	118 969
Capitaux propres (négatifs)	(5 949)	1 389	10 195
Résultats d'exploitation			
Bénéfice net de la Banque	8 470 \$	8 218 \$	5 676 \$
Déduire les charges d'intérêts liées aux billets de PWC	(7 147)	(6 558)	(6 512)
Charges d'intérêts liées aux dividendes sur les actions privilégiées de catégorie B	(2 461)	(3 347)	(4 989)
Charges autres que d'intérêts et autres charges de PWC, montant net	64	(26)	239
Charges de restructuration de PWC	(165)	—	—
Profit sur le règlement d'une dette	—	1 789	—
Charge d'impôt	(735)	(1 156)	(1 946)
Perte nette	(1 974) \$	(1 080) \$	(7 532) \$
Bénéfice net attribuable			
Aux actionnaires	(5 016) \$	(2 934) \$	(8 112) \$
Aux participations ne donnant pas le contrôle	3 042	1 854	580
Perte nette	(1 974) \$	(1 080) \$	(7 532) \$
Perte par action ordinaire :			
De base	(0,15) \$	(0,10) \$	(0,24) \$
Diluée	(0,15) \$	(0,10) \$	(0,24) \$

*Mesure non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et mesures complémentaires aux PCGR ».

SURVOL DE LA PERFORMANCE DE 2016

PWC Capital Inc.

Le bénéfice net (la perte nette) de la Société pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 s'est chiffré(e) à (2,0) millions de dollars ou (0,15) \$ par action ordinaire (de base et après dilution), contre (1,1) million de dollars ou (0,10) \$ par action ordinaire (de base et après dilution) pour l'exercice précédent. Le résultat net de l'exercice considéré tient compte de charges de restructuration de 1,3 million de dollars. Le résultat net de l'exercice précédent comprenait un profit net de 1,8 million de dollars sur le règlement d'une dette.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, les charges d'intérêts de la Société sur une base non consolidée comprenaient un montant de 7,1 millions de dollars au titre de ses billets à payer, comparativement à 6,6 millions de dollars pour l'exercice précédent, et des charges d'intérêts de 2,5 millions de dollars liées aux dividendes sur ses actions privilégiées de catégorie B, comparativement à 3,3 millions de dollars pour l'exercice précédent. La diminution des charges d'intérêts liées aux dividendes sur ses actions privilégiées de catégorie B par rapport à l'exercice précédent est attribuable au rachat de 800 000 actions privilégiées de catégorie B en mai 2015. Ces dividendes sont comptabilisés en tant que charges d'intérêts dans les états financiers consolidés de la Société étant donné que les actions privilégiées comportent des caractéristiques de rachat et ils sont classés dans les passifs liés aux actions privilégiées au bilan consolidé.

Les charges autres que d'intérêts de la Société sur une base non consolidée sont minimales et se rapportent principalement aux coûts liés au statut de société cotée en Bourse, notamment les jetons de présence, les droits d'inscription à la cote, les droits de dépôt des documents annuels et les honoraires professionnels. En outre, la Société a engagé des charges de restructuration de 165 000 \$ sur une base non consolidée au cours de l'exercice.

La Société, sur une base non consolidée, est aussi assujettie à l'impôt des sociétés à l'égard des dividendes qu'elle verse sur ses actions privilégiées de catégorie B en circulation.

Le 7 mars 2016, la Société et la Banque ont annoncé qu'elles procédaient à un examen des options stratégiques qui s'offrent à elles. Par la suite, le 12 septembre 2016 et le 15 novembre 2016, la Société et la Banque ont annoncé conjointement qu'elles avaient conclu un accord de fusion en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada). Après la fusion, laquelle est assujettie aux approbations réglementaires et autres, y compris les approbations des divers porteurs de titres des deux entités, l'entité regroupée continuera d'exercer ses activités sous la dénomination VersaBank. En parallèle avec la fusion, la Société réalisera une série de transactions, de sorte qu'immédiatement avant une fusion, ses billets de série C et certains autres billets à payer ainsi que ses actions privilégiées de catégorie B émises et en circulation seront convertis en actions ordinaires de la Société, lesquelles seront échangées contre des actions ordinaires de VersaBank. À l'heure actuelle, on ne peut garantir que la fusion aura lieu ni quelle en sera la nature, les modalités ou le moment où elle aura lieu. Se reporter à la note 28 des états financiers consolidés.

VersaBank

La Banque est une banque à charte canadienne de l'Annexe I à la fine pointe de la technologie qui exerce ses activités suivant un modèle d'exploitation électronique sans succursales. Elle obtient des dépôts auprès d'un réseau de courtiers de dépôts bien établi et très diversifié et elle achète des prêts et du crédit-bail destinés aux entreprises et aux particuliers. La Banque octroie aussi des prêts hypothécaires et d'autres prêts commerciaux et résidentiels par l'entremise de communications directes avec son personnel responsable des prêts et de courtiers bien établis.

Le bénéfice net de la Banque pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 s'est élevé à 8,5 millions de dollars ou 0,32 \$ par action ordinaire (de base et dilué), contre 8,2 millions de dollars ou 0,33 \$ par action ordinaire (de base et dilué) pour l'exercice précédent. Le bénéfice net de l'exercice considéré tient compte de charges de restructuration de 1,1 million de dollars et il reflète en outre l'augmentation des produits nets d'intérêts. Le bénéfice avant charges de restructuration et impôt s'est établi à 12,9 millions de dollars pour l'exercice, contre 9,0 millions de dollars pour l'exercice précédent. Le bénéfice net de l'exercice précédent comprenait un recouvrement d'impôt de 1,7 million de dollars lié à des actifs d'impôt différé non comptabilisés antérieurement.

Le total des actifs de la Banque au 31 octobre 2016 s'élevait à 1,70 milliard de dollars, comparativement à 1,63 milliard de dollars pour l'exercice précédent. Les actifs liés aux prêts totalisaient 1,56 milliard de dollars, contre 1,45 milliard de dollars pour l'exercice précédent. La qualité du crédit est demeurée élevée, le solde brut des prêts douteux s'établissant à néant au 31 octobre 2016 et un an plus tôt.

Au 31 octobre 2016, la Banque dépassait les exigences minimales actuelles de fonds propres réglementaires selon Bâle III dont il est question plus haut, son ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires s'établissant à 10,52 %, contre 10,32 % pour l'exercice précédent. Au 31 octobre 2016, le ratio des fonds propres de catégorie 1 de la Banque était de 12,58 %, comparativement à 12,54 % pour l'exercice précédent. De plus, le ratio du total des fonds propres de la Banque se chiffrait à 13,27 % au 31 octobre 2016, contre 13,51 % pour l'exercice précédent. Au 31 octobre 2016, la Banque avait un ratio de levier de 9,82 %, comparativement à 9,53 % pour l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016, la Banque a émis 657 894 actions ordinaires dans le cadre d'un placement privé, pour un produit de 5 millions de dollars. Au cours de l'exercice précédent, la Banque avait émis 1 681 320 actions privilégiées à taux rajusté tous les 6 ans et à dividendes non cumulatifs, série 3 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)), pour un produit net de 15,7 millions de dollars. Ces actions privilégiées FPUNV sont admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1 pour la Banque.

Perspectives

Les perspectives de la Banque sont très bonnes pour 2017, puisqu'elle s'attend à poursuivre sur la lancée de ses résultats d'exploitation de 2016, soit notamment l'augmentation du bénéfice, des produits nets d'intérêts et de la marge nette d'intérêts. La croissance des actifs liés aux prêts qu'a connue la Banque en 2016, principalement les prêts et le crédit-bail destinés aux entreprises et aux particuliers, devrait se poursuivre en 2017. La performance financière devrait bénéficier de la plus grande diversification géographique et de l'éventail de prêts plus varié dans le cadre du programme d'achat de gros de la Banque, ainsi que de la mise à profit des investissements actuels et futurs dans la technologie.

La qualité du crédit globale devrait continuer de refléter la stratégie de prêt de la Banque, ses pratiques rigoureuses en matière de souscription et sa gestion dynamique des prêts. En fonction des résultats des simulations de crise constantes du portefeuille de prêts selon divers scénarios et étant donné que le portefeuille de prêts existant est garanti, la Banque estime que toutes les pertes sur créances qui pourraient survenir sans être précisément déterminées à l'heure actuelle ont fait l'objet de provisions adéquates. L'exposition de la Banque aux pertes sur prêts dans l'Ouest canadien ainsi que dans le secteur pétrolier et gazier est négligeable. De plus, la Banque n'a pas de concentration dans les marchés immobiliers de Toronto et de l'Ouest canadien.

TOTAL DES PRODUITS

(pour VersaBank)

Le total des produits de la Banque se compose des produits nets d'intérêts et des produits autres que d'intérêts. Les produits autres que d'intérêts comprennent surtout les frais liés aux opérations sur cartes de crédit. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, le total des produits a augmenté de 12 % pour s'établir à 39,7 millions de dollars, comparativement à 35,4 millions de dollars pour l'exercice précédent, du fait de la hausse des produits nets d'intérêts.

Produits nets d'intérêts et marge nette d'intérêts

Les produits nets d'intérêts correspondent à la différence entre les intérêts gagnés sur les actifs et les charges d'intérêts sur les dépôts et les autres passifs, y compris les billets subordonnés à payer. La marge nette d'intérêts s'entend des produits nets d'intérêts exprimés en pourcentage du total des actifs moyens (se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et mesures complémentaires aux PCGR ») et elle est présentée dans les tableaux ci-après.

(en milliers de dollars canadiens)	2016			
	Solde moyen	Composition	Intérêts	Taux d'intérêt
Actifs				
Trésorerie et titres	126 717 \$	7,61 %	1 166 \$	0,92 %
Prêts et crédit-bail	1 505 636	90,42	68 496	4,55
Total des actifs productifs d'intérêts	1 632 353	98,03	69 662	4,27
Autres actifs	32 752	1,97	—	—
Total des actifs	1 665 104 \$	100,00 %	69 662 \$	4,18 %
Passifs et capitaux propres				
Dépôts et financements	1 347 738 \$	80,93 %	28 316 \$	2,10 %
Billets subordonnés à payer	14 013	0,84	1 403	10,01
Passifs de titrisation	43 555	2,62	1 539	3,53
Total des passifs portant intérêt	1 405 306	84,40	31 258	2,22
Autres passifs	79 546	4,78	—	—
Capitaux propres	180 253	10,83	—	—
Total des passifs et des capitaux propres	1 665 104 \$	100,00 %	31 258 \$	1,87 %
Produits nets d'intérêts et marge nette d'intérêts			38 404 \$	2,31 %

(en milliers de dollars canadiens)	2015			
	Solde moyen	Composition	Intérêts	Taux d'intérêt
Actifs				
Trésorerie et titres	171 726 \$	11,18 %	1 484 \$	0,86 %
Prêts et crédit-bail	1 335 954	86,99	62 973	4,71
Total des actifs productifs d'intérêts	1 507 679	98,17	64 457	4,28
Autres actifs	28 154	1,83	—	—
Total des actifs	1 535 833 \$	100,00 %	64 457 \$	4,19 %
Passifs et capitaux propres				
Dépôts et financements	1 259 813 \$	82,03 %	27 554 \$	2,19 %
Billets subordonnés à payer	13 911	0,91	1 392	10,01
Passifs de titrisation	43 496	2,83	1 537	3,53
Total des passifs portant intérêt	1 317 219	85,78	30 483	2,31
Autres passifs	55 044	3,58	—	—
Capitaux propres	163 571	10,65	—	—
Total des passifs et des capitaux propres	1 535 833 \$	100,00 %	30 483 \$	1,98 %
Produits nets d'intérêts et marge nette d'intérêts			33 974 \$	2,21 %

Les produits nets d'intérêts pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 ont augmenté pour s'établir à 38,4 millions de dollars par rapport à 34,0 millions de dollars pour l'exercice précédent, soit une hausse de 13 % essentiellement attribuable à la croissance des actifs liés aux prêts et à une diminution du coût des fonds de la Banque, lequel a été ramené à 1,87 % comparativement à 1,98 % pour l'exercice précédent.

La marge nette d'intérêts pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 a augmenté, passant de 2,21 % à l'exercice précédent à 2,31 %. Cette hausse s'explique par la réduction du coût des dépôts de la Banque mentionnée précédemment. Les baisses du taux d'intérêt de la Banque du Canada au cours des derniers exercices n'ont pas eu une incidence significative sur la marge nette d'intérêts de la Banque.

Perspectives

Pour 2017, la Banque prévoit que les produits nets d'intérêts et la marge nette d'intérêts continueront d'augmenter en raison de la diminution du coût des fonds de la Banque qui se poursuit et de la croissance attendue des actifs liés aux prêts, soit surtout les prêts et le crédit-bail destinés aux entreprises et aux particuliers provenant du programme d'achat de gros. Les variations des soldes de la trésorerie et des titres peuvent aussi se répercuter sur la marge nette d'intérêts, les soldes plus bas ayant généralement pour effet de faire augmenter la marge et les soldes plus élevés, de la réduire. La Banque s'attend à ce que les soldes de la trésorerie et des titres exprimés en pourcentage du total des actifs restent semblables au solde enregistré à la clôture de 2016.

Produits autres que d'intérêts

(en milliers de dollars canadiens)	2016	2015
Produits autres que d'intérêts tirés des cartes de crédit	1 234 \$	1 308 \$
Autres produits	39	86
Profit sur le règlement d'une dette	—	1 789
	1 273 \$	3 183 \$

Les produits autres que d'intérêts de la Société comprennent les produits qui ne font pas partie des produits nets d'intérêts. Pour l'exercice, les produits autres que d'intérêts se sont chiffrés à 1,3 million de dollars, comparativement à 3,2 millions de dollars pour l'exercice précédent, la variation étant attribuable au profit net sur le règlement d'une dette de 1,8 million de dollars réalisé à l'exercice précédent.

Perspectives

Pour 2017, la Société s'attend à une diminution du montant des produits autres que d'intérêts par rapport à 2016 puisqu'elle a décidé de mettre fin au programme de cartes de crédit le 31 décembre 2016.

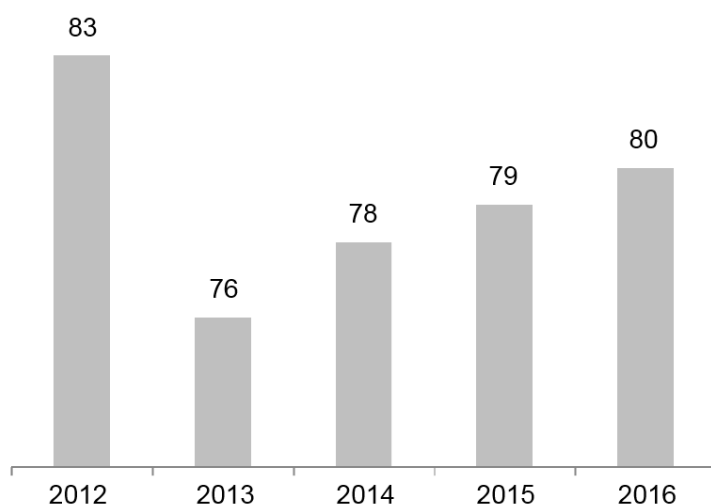
CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

(en milliers de dollars canadiens)	2016	2015	Variation par rapport à 2015	
			\$	%
Salaires et avantages du personnel				
Salaires et avantages	14 123 \$	13 015 \$	1 108 \$	9 %
	14 123	13 015	1 108	9
Locaux et matériel				
Locaux loués	713	673	40	6
Amortissement	776	393	383	97
Autres	298	430	(132)	(31)
	1 787	1 496	291	19
Charges générales et administratives				
Charge liée à l'impôt sur le capital et aux autres avis de cotisation	3 186	3 641	(455)	(12)
Assurances	415	409	6	1
Droits d'inscription, droits de maintien de l'inscription et coûts liés à l'assemblée annuelle	484	555	(71)	(13)
Frais de commercialisation et d'expansion des affaires	373	299	74	25
Honoraires et frais de service	1 127	848	279	33
Coûts d'administration des cartes de crédit	1 316	1 394	(78)	(6)
Rémunération des administrateurs	920	963	(43)	(4)
Autres coûts d'administration	2 164	2 062	102	5
	9 985	10 171	(186)	(2)
	25 895 \$	24 682 \$	1 213 \$	5 %
Charges de restructuration	1 257	–	1 257	–
Total des charges autres que d'intérêts	27 152 \$	24 682 \$	2 470	10 %

Les charges autres que d'intérêts de la Société, exclusion faite des charges de restructuration, ont totalisé 25,9 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, comparativement à 24,7 millions de dollars pour l'exercice précédent. La hausse est attribuable à l'augmentation des salaires et des avantages du personnel découlant de la majoration de la rémunération du personnel et à l'accroissement des coûts liés aux locaux. La Banque continue de constater des économies d'échelle, les charges autres que d'intérêts exprimées en pourcentage des actifs moyens pour l'exercice à l'étude ayant été ramenées à 1,56 %, comparativement à 1,61 % pour l'exercice précédent.

Les charges autres que d'intérêts de la Société sur une base non consolidée sont minimales et se rapportent principalement aux coûts liés au statut de société cotée en Bourse, notamment les jetons de présence, les droits d'inscription à la cote, les droits de dépôt des documents annuels et les honoraires professionnels. Le montant net des charges autres que d'intérêts de la Société sur une base non consolidée comprend également des produits de 751 000 \$ (600 000 \$ en 2015) tirés des honoraires de gestion versés par la Banque.

Nombre d'employés en équivalent temps plein



Le nombre d'employés en équivalent temps plein est demeuré relativement stable au cours des derniers exercices et a augmenté légèrement en 2016.

Perspectives

Pour 2017, la Société s'attend à ce que les charges autres que d'intérêts augmentent légèrement, principalement en raison de la hausse prévue des charges et des salaires liés au volume, particulièrement en ce qui a trait à ses activités de prêt, pour lesquelles elle prévoit une hausse de l'effectif. De plus, la conformité aux exigences croissantes en matière de réglementation et de supervision imposées à l'ensemble des banques canadiennes nécessitera des investissements supplémentaires en temps et en ressources.

Charges de restructuration

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016, la Société a engagé des charges de restructuration de 1,3 million de dollars relativement aux coûts associés à l'examen des options stratégiques qu'ont entreprises la Société et la Banque plus tôt dans l'exercice, comme il est indiqué précédemment.

IMPÔT DES SOCIÉTÉS

Le taux d'impôt fédéral et provincial prévu par la loi applicable à la Société et à la Banque est d'environ 27 %, soit un taux semblable à celui des exercices précédents. Le taux d'impôt effectif reflète l'incidence de l'économie d'impôt découlant du fait que les pertes d'exploitation de la Société sur une base non consolidée ne sont pas comptabilisées à des fins comptables, de certains éléments non imposables ou non déductibles aux fins de l'impôt et, en ce qui concerne l'exercice précédent, d'un ajustement positif de l'actif d'impôt différé lié à la constatation de reports de pertes en avant non comptabilisés antérieurement par la Banque. La charge d'impôt comprend les éléments suivants :

(en milliers de dollars canadiens)	2016	2015
Impôt sur le bénéfice de la Banque	3 288 \$	2 545 \$
Comptabilisation de l'actif d'impôt différé non comptabilisé antérieurement	—	(1 724)
Impôt sur les dividendes versés par la Société	735	1 156
	4 023 \$	1 977 \$

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, la charge d'impôt s'est chiffrée à 4,0 millions de dollars, contre 2,0 millions de dollars pour l'exercice précédent, la variation étant attribuable au bénéfice plus élevé de la Banque, même compte tenu des charges de restructuration, et au recouvrement d'impôt de 1,7 million de dollars comptabilisé à l'exercice précédent par la Banque au titre d'actifs d'impôt différé non comptabilisés antérieurement.

Au 31 octobre 2016, la Banque avait un actif d'impôt différé de 6,4 millions de dollars, comparativement à 8,8 millions de dollars pour l'exercice précédent. La variation par rapport à l'exercice précédent s'explique surtout par l'utilisation des reports de pertes en avant, la Banque ayant dégagé un bénéfice imposable. L'actif d'impôt différé découle des pertes fiscales de la Banque totalisant environ 17,6 millions de dollars enregistrées pour les exercices précédents. Les reports de pertes en avant de la Banque ne devraient pas commencer à expirer avant 2027, s'ils demeurent inutilisés.

En outre, la Société dispose de reports de pertes en avant qui s'élèvent à environ 77,3 millions de dollars, dont l'avantage connexe n'a pas été comptabilisé. Ces reports de pertes en avant ne devraient pas commencer à expirer avant 2026, s'ils demeurent inutilisés. Au taux d'impôt actuel de 27 %, cela se traduirait par des économies de quelque 21 millions de dollars applicables aux bénéfices futurs.

Perspectives

La Société ne s'attend pas à ce que le taux d'impôt combiné fédéral-provincial prévu par la loi pour 2017 varie sensiblement par rapport à celui de 2016.

RÉSULTAT GLOBAL

Le résultat global s'entend du bénéfice net (de la perte nette) de la période et des autres éléments du résultat global, qui sont constitués des profits et pertes latents sur les titres disponibles à la vente. Le résultat global pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 s'est établi à (2,0) millions de dollars, contre (1,1) million de dollars pour l'exercice précédent. En raison de la composition actuelle du portefeuille de liquidités de la Banque, qui comprend essentiellement des titres liquides, les profits et les pertes latents au sein du portefeuille sont négligeables. Par conséquent, le montant du résultat global correspond sensiblement au montant du bénéfice net (de la perte nette).

Le tableau qui suit présente le détail du résultat global de la Société :

(en milliers de dollars canadiens)	2016	2015	Variation par rapport à 2015
Perte nette	(1 974) \$	(1 080) \$	(894) \$
Autres éléments du résultat global, après impôt			
Pertes latentes nettes sur les actifs disponibles à la vente ¹⁾	(7)	(6)	(1)
	(7)	(6)	(1)
Résultat global	(1 981) \$	(1 086) \$	(895) \$
Résultat global attribuable			
Aux actionnaires	(5 021) \$	(2 938) \$	(2 083) \$
Aux participations ne donnant pas le contrôle	3 040	1 852	1 188
	(1 981) \$	(1 086) \$	(895) \$

¹⁾ Déduction faite de l'économie d'impôt de 3 \$ (2 \$ en 2015).

CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Le cumul des autres éléments du résultat global, qui constitue une composante distincte des capitaux propres (négatifs), s'établissait à 3 000 \$ au 31 octobre 2016, comparativement à 9 000 \$ un an plus tôt. Le cumul des autres éléments du résultat global se compose des profits nets latents sur les titres détenus et classés comme étant disponibles à la vente.

SURVOL DU BILAN

Actifs du bilan

(en milliers de dollars canadiens)	2016	Composition	2015	Composition
Trésorerie et équivalents de trésorerie	94 175 \$	5,54 %	130 614 \$	8,04 %
Titres				
Titres émis par le gouvernement fédéral canadien, des gouvernements provinciaux canadiens ou des administrations municipales canadiennes	9 958	0,58	9 886	0,61
Titres d'emprunt d'autres institutions financières	—	—	12 547	0,77
Total de la trésorerie et des titres	104 133	6,12	153 047	9,42
Prêts				
Prêts aux administrations publiques	66 016	3,88	72 181	4,44
Prêts et crédit-bail	783 669	46,08	618 432	38,05
Prêts hypothécaires à l'habitation	95 624	5,62	112 759	6,94
Prêts hypothécaires aux entreprises	227 816	13,39	269 193	16,56
Prêts hypothécaires à la construction	256 429	15,07	237 100	14,59
Prêts aux entreprises	102 265	6,01	104 996	6,46
Créances sur cartes de crédit et autres prêts	29 373	1,73	31 168	1,93
Provision collective	(3 031)	(0,18)	(3 212)	(0,20)
Intérêts courus	5 451	0,32	5 043	0,31
Total des prêts	1 563 612	91,92	1 447 660	89,08
Autres actifs	33 349	1,96	24 437	1,50
Total des actifs	1 701 094 \$	100,00 %	1 625 144 \$	100,00 %

La quasi-totalité des actifs consolidés de la Société se rapporte aux activités de la Banque. Le total des actifs de la Société au 31 octobre 2016 s'établissait à 1,70 milliard de dollars, contre 1,63 milliard de dollars à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique principalement par l'accroissement des actifs liés aux prêts, qui sont passés de 1,45 milliard de dollars à l'exercice précédent à 1,56 milliard de dollars pour l'exercice à l'étude. Cette croissance résulte surtout de l'augmentation des prêts et du crédit-bail provenant du programme d'achat de gros, comme il est expliqué plus loin.

Perspectives

Pour 2017, la Société s'attend à une croissance du total des actifs d'environ 9 %, qui découlera principalement de l'augmentation des prêts, particulièrement des prêts et du crédit-bail destinés aux particuliers et aux entreprises provenant du programme d'achat de gros de la Banque.

Trésorerie et titres

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts auprès d'institutions financières canadiennes et les bons du Trésor dont les durées sont inférieures à 90 jours suivant la date d'acquisition. Les titres contenus dans le portefeuille de liquidités se composent essentiellement d'obligations du gouvernement du Canada, des gouvernements provinciaux canadiens et d'administrations municipales canadiennes et de titres d'emprunt d'autres institutions financières. Les montants investis dans chacun de ces titres sont déterminés en fonction des besoins de liquidités, du rendement de l'investissement et des questions de gestion du capital. La trésorerie et les titres, qui sont détenus essentiellement aux fins de gestion de la liquidité, totalisaient 104 millions de dollars ou 6,1 % du total des actifs, comparativement à 153 millions de dollars ou 9,4 % du total des actifs pour l'exercice précédent. Le niveau de la trésorerie et des titres en pourcentage du total des actifs a diminué au cours de l'exercice à l'étude en raison de la

diminution des dépôts venant à échéance dans les prochains mois, ce qui permet à la Société de détenir moins de liquidités.

Le Comité de Bâle III sur le contrôle bancaire (le « Comité de Bâle ») a publié un cadre présentant de nouvelles normes de liquidité. Ce cadre prescrit une nouvelle norme, à savoir le ratio structurel de liquidité à long terme (*Net Stable Funding Ratio*, ou « NSFR »), qui constitue le seuil minimal réglementaire qui devra être appliqué à compter de 2018. Le NSFR permet d'établir une mesure commune de la liquidité prévoyant un montant minimum acceptable de financement stable en fonction du profil de liquidité des actifs et des activités d'une institution sur une période de un an. La Banque n'a pas terminé l'examen des répercussions de la nouvelle norme de NSFR, mais elle s'attend à être en mesure de respecter les nouvelles exigences.

Perspectives

Pour 2017, la Société s'attend à ce que le montant de la trésorerie et des titres exprimé en pourcentage du total des actifs se chiffre à environ 6 %, soit un niveau semblable à celui de la fin de 2016, et à ce que la composition des actifs liquides demeure essentiellement inchangée comparativement à celle qui existait à la clôture de l'exercice à l'étude.

Prêts

La Société se concentre sur les prêts aux marchés à créneaux dont les exigences administratives sont moins importantes que la moyenne, notamment sur l'offre de financement sous forme de prêts et de crédit-bail destinés aux entreprises et aux particuliers provenant essentiellement de son programme d'achat de gros. De plus, la Société accorde du financement à un certain nombre de promoteurs immobiliers principalement dans le sud-ouest de l'Ontario et offre du financement à la consommation par l'intermédiaire d'un programme de cartes de crédit de commerçants. Le portefeuille de prêts de la Société comprend les catégories de prêts suivantes : prêts aux administrations publiques, prêts et crédit-bail destinés aux entreprises et aux particuliers, prêts hypothécaires à l'habitation, prêts hypothécaires aux entreprises et à la construction ainsi que créances sur cartes de crédit et autres prêts.

Au 31 octobre 2016, les prêts se chiffraient à 1,56 milliard de dollars, en hausse par rapport à 1,45 milliard de dollars à la même date l'année précédente. L'augmentation par rapport à l'exercice précédent s'explique essentiellement par l'accroissement des prêts et du crédit-bail provenant du programme d'achat de gros de la Banque, partiellement contrebalancé par les remboursements dans le portefeuille de prêts hypothécaires aux entreprises.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, les nouveaux prêts ont totalisé 924 millions de dollars et le remboursement de prêts, 808 millions de dollars, en comparaison de 1,1 milliard de dollars et de 859 millions de dollars, respectivement, pour l'exercice précédent. Au 31 octobre 2016, les engagements de prêts, soit les prêts que la Banque prévoit accorder, s'élevaient à 266 millions de dollars, par rapport à 243 millions de dollars un an plus tôt.

Prêts aux administrations publiques

Les prêts aux administrations publiques s'entendent des prêts et du crédit-bail consentis aux administrations fédérales, provinciales, territoriales et municipales. Au 31 octobre 2016, les prêts aux administrations publiques totalisaient 66,0 millions de dollars, contre 72,2 millions de dollars un an plus tôt. La baisse découle de l'accent moins important mis sur le financement d'administrations publiques en raison de la conjoncture du marché. Ce portefeuille ne devrait pas enregistrer de croissance au cours de l'exercice à venir étant donné l'importance accordée aux possibilités de prêts aux entreprises et aux particuliers, particulièrement les prêts et le crédit-bail destinés aux entreprises et aux particuliers provenant du programme d'achat de gros.

Prêts et crédit-bail aux entreprises et aux particuliers

Les prêts et le crédit-bail aux entreprises et aux particuliers se composent des prêts et du crédit-bail destinés aux entreprises et aux particuliers provenant du programme d'achat de gros. Comme il est indiqué précédemment, les prêts et le crédit-bail provenant du programme d'achat de gros ont continué d'afficher une forte progression pendant l'exercice, atteignant 784 millions de dollars au 31 octobre 2016 par rapport à 618 millions de dollars un an plus tôt, soit une augmentation nette de 166 millions de dollars ou 27 %. Le programme d'achat de gros, qui consiste en l'achat de prêts et de crédit-bail individuels, demeure une initiative centrale et le principal moteur de croissance du portefeuille de prêts. La qualité du crédit de ces prêts et de ce crédit-bail est élevée et donne habituellement lieu à une provision collective moindre en raison du niveau des retenues de garantie en trésorerie conservées.

Prêts hypothécaires à l'habitation

La Société a des prêts hypothécaires à l'habitation assurés et non assurés en cours qui visent essentiellement des résidences multifamiliales. Les prêts hypothécaires à l'habitation totalisaient 95,6 millions de dollars à la fin de 2016, comparativement à 112,8 millions de dollars à la fin de 2015. La baisse du montant des prêts hypothécaires à l'habitation multifamiliaux en cours par rapport à l'exercice précédent s'explique principalement par le moment auquel les transactions de prêt ont eu lieu.

Exposition aux prêts hypothécaires résidentiels

Conformément à la ligne directrice B20 du Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF ») intitulée Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels, des informations supplémentaires sont fournies relativement à l'exposition de la Banque aux prêts hypothécaires résidentiels. Aux fins de cette ligne directrice, un prêt hypothécaire résidentiel s'entend d'un prêt consenti à un particulier qui est garanti par une hypothèque sur un immeuble résidentiel (immeuble de un à quatre logements) et comprend également les marges de crédit adossées à un bien immobilier (« MCBI »). Cette définition diffère de la classification des prêts hypothécaires de la Banque, qui englobe également les prêts hypothécaires à l'habitation multifamiliale.

Selon la définition du BSIF, l'exposition de la Banque aux prêts hypothécaires résidentiels totalisait 637 000 \$ au 31 octobre 2016, comparativement à 761 000 \$ un an plus tôt. La Banque n'avait aucune MCBI en cours au 31 octobre 2016 ou un an plus tôt.

Prêts hypothécaires aux entreprises et à la construction

Les prêts hypothécaires aux entreprises et à la construction se composent principalement des prêts hypothécaires à la construction résidentielle et des prêts hypothécaires à la construction commerciale visant des immeubles situés essentiellement dans le sud-ouest de l'Ontario. Au 31 octobre 2016, ces prêts hypothécaires totalisaient 484,2 millions de dollars, contre 506,3 millions de dollars un an plus tôt. Cette variation découle surtout du moment auquel les transactions de prêt ont eu lieu, principalement en ce qui a trait aux prêts qui ont été remboursés à la Société au cours des derniers trimestres.

Prêts aux entreprises

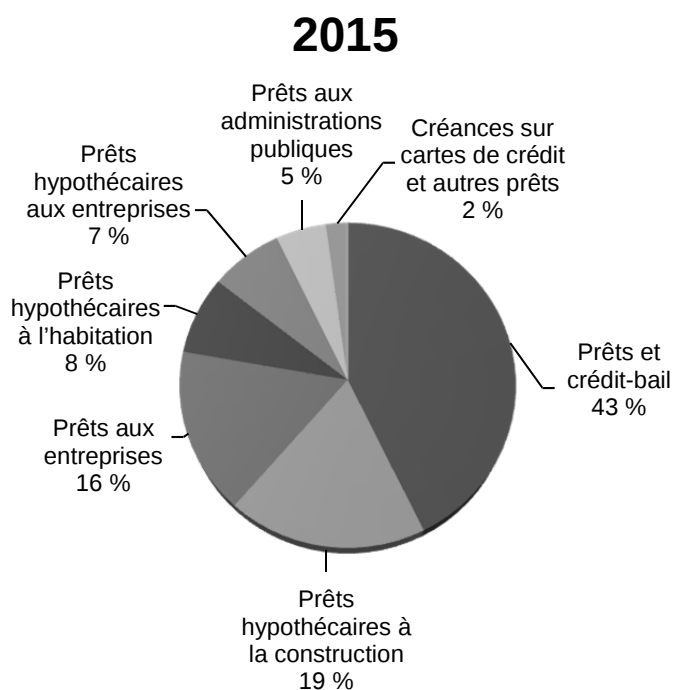
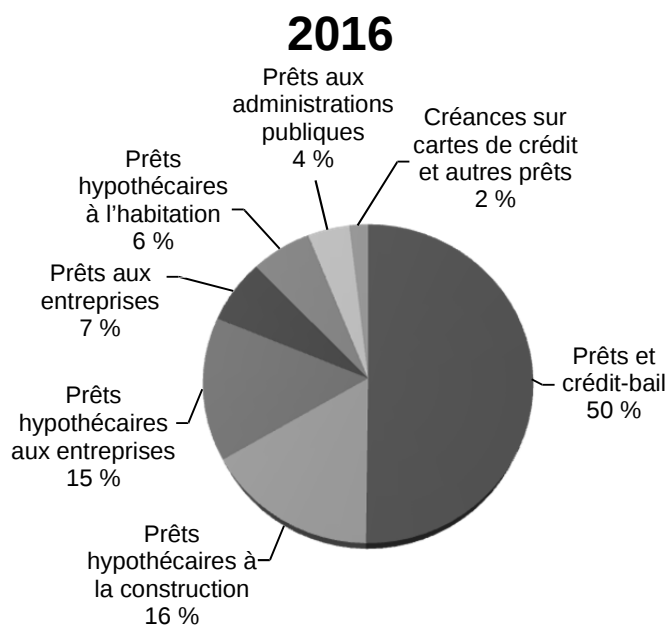
Les prêts aux entreprises se composent essentiellement des prêts consentis à des sociétés. Au 31 octobre 2016, ils se chiffraient à 102,3 millions de dollars, contre 105,0 millions de dollars un an plus tôt. Les prêts dans ce créneau ne sont plus au centre des activités de prêt de la Société et leur volume s'atténue actuellement au fil des remboursements planifiés.

Créances sur cartes de crédit et autres prêts

Au 31 octobre 2016, les créances sur cartes de crédit et autres prêts comprenaient des créances sur cartes de crédit de 26,0 millions de dollars, comparativement à 27,4 millions de dollars un an plus tôt. Le solde des créances sur cartes de crédit devrait être remboursé au cours du prochain exercice, la Société ayant décidé de mettre fin au programme de cartes de crédit le 31 décembre 2016.

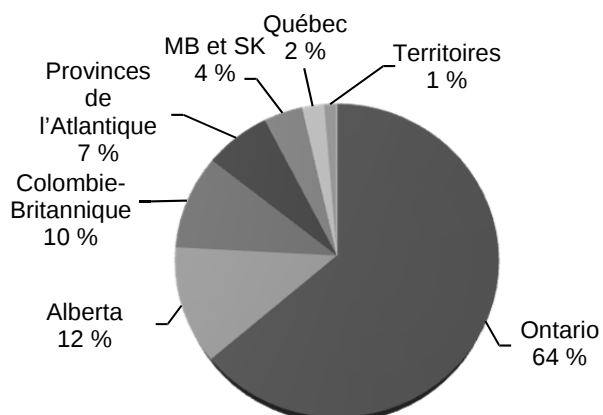
Diversification du portefeuille de prêts

Prêts en cours par portefeuilles

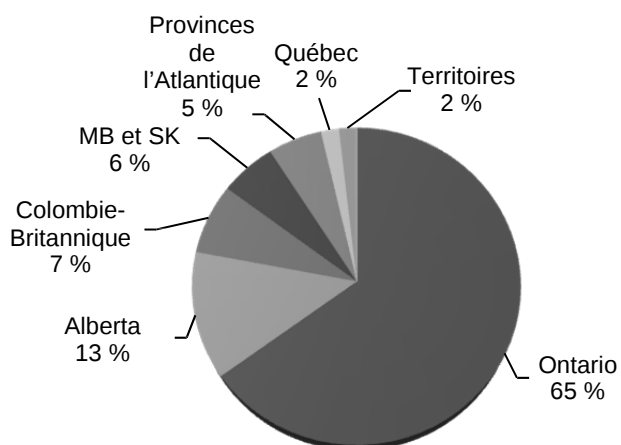


Répartition géographique

2016



2015



Note : Les tableaux ci-dessus ne présentent pas de répartition de la provision pour pertes sur créances ni des intérêts courus.

La répartition géographique des prêts de la Société n'a pas changé de façon importante en 2016 par rapport à l'exercice précédent. La vaste majorité des prêts de la Société provient toujours de l'Ontario, particulièrement du sud-ouest de la province où la Société jouit de relations à long terme bien établies. La Banque accroît la diversification géographique de ses prêts en mettant davantage l'accent sur les prêts et le crédit-bail destinés aux entreprises et aux particuliers provenant de son programme d'achat de gros.

*Total des prêts et du crédit-bail par secteurs d'activité – en pourcentage**

	2016	2015
Consommation	35	25
Immobilier – location et crédit-bail	27	26
Construction	8	9
Transport et entreposage	6	6
Soins de santé et aide sociale	5	10
Hébergement et services alimentaires	3	2
Finance et assurances	2	4
Services éducatifs	2	3
Arts, divertissement et loisirs	2	2
Créances sur cartes de crédit	2	2
Administrations publiques	1	2
Mines	1	2
Fabrication	1	2
Services professionnels, scientifiques et techniques	1	1
Autres	4	4
Total %	100	100

* Le tableau est fondé sur les codes du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (« SCIAN »).

Les prêts et le crédit-bail par secteurs d'activité au 31 octobre 2016 sont comparables à ceux de l'exercice précédent; le seul changement important concerne les prêts à la consommation, qui sont passés de 25 % à l'exercice précédent à 35 %. Cette augmentation découle de l'accroissement des prêts et du crédit-bail provenant du programme d'achat de gros au cours de l'exercice considéré.

Perspectives

Pour 2017, la Société prévoit une hausse d'environ 9 % de ses actifs liés aux prêts, principalement attribuable aux prêts hypothécaires aux entreprises ainsi qu'aux prêts et au crédit-bail destinés aux entreprises et aux particuliers. L'augmentation des prêts devrait bénéficier de la plus grande diversification géographique et de l'éventail de prêts plus varié grâce au programme d'achat de gros, ainsi que de la mise à profit des investissements actuels et futurs dans la technologie.

Qualité du crédit

Le solde brut des prêts douteux était de néant au 31 octobre 2016, tout comme un an plus tôt. Au 31 octobre 2016, la provision collective se chiffrait à 3,0 millions de dollars, contre 3,2 millions de dollars un an plus tôt. Cette diminution de la provision collective s'explique par l'évolution de la composition du portefeuille de prêts, en particulier l'augmentation des prêts et du crédit-bail provenant du programme d'achat de gros, lesquels nécessitent une provision collective moins élevée en raison du niveau des retenues de garantie en trésorerie conservées. La provision collective au 31 octobre 2016 tient compte de créances sur cartes de crédit de 1,1 million de dollars, soit le même montant qu'un an plus tôt.

En fonction des résultats des simulations de crise constantes du portefeuille de prêts compte tenu de divers scénarios et étant donné que le portefeuille de prêts existant est garanti, la Banque estime que toutes les pertes sur créances qui pourraient survenir sans être précisément déterminées à l'heure actuelle ont fait l'objet de provisions adéquates. L'exposition de la Banque aux pertes sur prêts dans

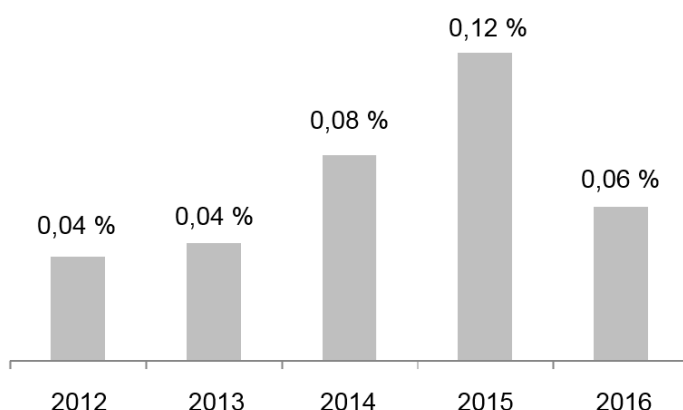
l'Ouest canadien ainsi que dans le secteur pétrolier et gazier est négligeable. De plus, la Banque n'a pas de concentration dans les marchés immobiliers de Toronto et de l'Ouest canadien.

Le tableau ci-dessous présente le sommaire de la provision pour pertes sur créances et des dotations connexes pour l'exercice :

(en milliers de dollars canadiens)	Provision collective	Provision individuelle	Total de la provision pour 2016	Total de la provision pour 2015
Solde à l'ouverture de l'exercice	3 212 \$	– \$	3 212 \$	2 905 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	871	–	871	1 545
Radiations	(1 052)	–	(1 052)	(1 238)
Solde à la clôture de l'exercice	3 031 \$	– \$	3 031 \$	3 212 \$

Le graphique suivant présente les dotations en pourcentage des prêts moyens pour les cinq derniers exercices.

Dotations en pourcentage des prêts moyens



L'augmentation des dotations enregistrée par la Société jusqu'en 2016 s'explique principalement par les radiations dans son portefeuille de cartes de crédit.

Perspectives

La qualité du crédit globale devrait continuer de refléter le modèle de prêts garantis de la Banque, ses pratiques rigoureuses en matière de souscription et sa gestion dynamique des prêts. Les provisions spécifiques continueront d'être établies pour chacun des comptes et passées en revue chaque mois. Des variations de la provision collective sont attendues du fait de la croissance du portefeuille et au fil du cycle de crédit. La dotation à la provision pour pertes sur créances en 2017 devrait rester semblable à celle de l'exercice précédent.

Autres actifs

Les autres actifs comprennent les charges payées d'avance, les fonds détenus aux fins des passifs de titrisation, les immobilisations et l'actif d'impôt différé de la Banque dont il est question plus haut. Les autres actifs de la Société se chiffraient à 33,3 millions de dollars au 31 octobre 2016, comparativement à 24,4 millions de dollars un an plus tôt, la variation étant principalement attribuable à l'augmentation des fonds détenus aux fins des passifs de titrisation.

Dépôts

(en milliers de dollars canadiens)	2016	Composition	2015	Composition
Dépôts à vue	17 458 \$	1,27 %	17 048 \$	1,29 %
Comptes de chèques de fiduciaires	189 074	13,80	110 575	8,34
Dépôts à terme				
Produits d'épargne non liés à la retraite	1 146 501	83,71	1 178 930	88,92
Produits d'épargne-retraite	16 614	1,21	19 275	1,45
	1 369 647 \$	100,00 %	1 325 828 \$	100,00 %

Les dépôts sont le principal moteur de croissance des actifs de financement et ils proviennent d'abord et avant tout d'un réseau de courtiers de dépôts bien établi et diversifié que la Banque continue d'étendre à l'échelle du Canada. Au 31 octobre 2016, les dépôts totalisaient 1,37 milliard de dollars, comparativement à 1,33 milliard de dollars un an plus tôt, et se composaient principalement de certificats de placement garanti. L'augmentation des dépôts par rapport à l'exercice précédent est attribuable à l'obtention de nouveaux dépôts pour financer la croissance des actifs de prêts.

Du montant total des dépôts en cours, une tranche de 17,5 millions de dollars, soit environ 1,27 % du total des dépôts à la fin du trimestre considéré, était sous forme de comptes d'épargne à vue, comparativement à 17,0 millions de dollars, soit environ 1,29 % du total des dépôts, il y a un an. En outre, la Banque possède des comptes de chèques liés à des fiduciaires du secteur des faillites au Canada, comme il est expliqué ci-dessous.

Afin de diversifier davantage ses sources de dépôts et de réduire le coût des nouveaux dépôts, la Banque dispose d'une autre source de fonds, à savoir une plateforme spécialisée de chèques destinée aux fiduciaires du secteur des faillites au Canada. La Banque a développé un logiciel de services bancaires afin de permettre à ce marché d'administrer efficacement ses comptes de chèques, et ces services sont offerts aux fiduciaires à l'échelle du Canada. Au 31 octobre 2016, les soldes de ces comptes de chèques à faible coût totalisaient 189,1 millions de dollars, comparativement à 110,6 millions de dollars un an plus tôt.

La Société s'efforce de diversifier ses activités de collecte de dépôts tant sur le plan géographique qu'en ce qui concerne les courtiers en dépôt, et elle s'est dotée de politiques internes afin d'assurer le suivi des concentrations de courtiers. Ces politiques internes comprennent des cibles au chapitre des nouveaux dépôts provenant d'un agent de dépôts unique sur 12 mois consécutifs et du montant des nouveaux dépôts provenant de ses trois plus importants courtiers en dépôt sur 12 mois consécutifs.

Les tableaux qui suivent présentent un sommaire des dépôts par échéance, exclusion faite des intérêts courus :

(en milliers de dollars canadiens)	2016				
	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 2 ans	De 2 à 5 ans	Total
Dépôts à vue	17 458 \$	– \$	– \$	– \$	17 458 \$
Comptes de chèques de fiduciaires	189 074	–	–	–	189 074
Dépôts à terme	208 665	424 532	209 290	308 005	1 150 492
	415 197 \$	424 532 \$	209 290 \$	308 005	\$ 1 357 024 \$

(en milliers de dollars canadiens)	2015				
	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 2 ans	De 2 à 5 ans	Total
Dépôts à vue	17 048 \$	– \$	– \$	– \$	17 048 \$
Comptes de chèques de fiduciaires	110 575	–	–	–	110 575
Dépôts à terme	159 891	413 310	393 073	218 981	1 185 255
	287 514 \$	413 310 \$	393 073 \$	218 981	\$ 1 312 878 \$

Perspectives

Pour 2017, la Société s'attend à ce que les dépôts s'accroissent au même rythme que le total des actifs. De plus, la Société continuera d'augmenter la quantité de dépôts provenant de fiduciaires du secteur des faillites en 2017 et elle entend poursuivre sa stratégie qui consiste à obtenir la majeure partie de ses dépôts auprès de son réseau canadien de courtiers en dépôt.

Autres financements

L'utilisation de lignes de crédit et de titres mis en pension constitue une autre façon de financer la croissance des actifs, de même qu'une source de liquidités. Au 31 octobre 2016, la Société n'avait aucun montant en cours au titre des marges de crédit et des titres mis en pension, pas plus qu'elle n'en avait un an plus tôt.

Passifs de titrisation

Les passifs de titrisation ont trait aux montants à payer à des contreparties en échange de la trésorerie reçue lors de la mise en place d'opérations de titrisation. Au 31 octobre 2016, les passifs de titrisation s'établissaient à 43,6 millions de dollars, contre 43,5 millions de dollars un an auparavant. Les montants à payer à des contreparties portent intérêt à des taux variant de 1,97 % à 3,95 % et arrivent à échéance entre décembre 2016 et 2020. Des prêts hypothécaires à l'habitation et d'autres actifs sont donnés en garantie des passifs titrisés. La Banque n'a conclu aucune opération de titrisation depuis plusieurs années.

Autres passifs

Les autres passifs se composent généralement des créiteurs et charges à payer et des retenues de garantie à payer relativement au programme d'achat de gros. Au 31 octobre 2016, les autres passifs se chiffraient à 97,1 millions de dollars, contre 71,3 millions de dollars un an plus tôt. Cette augmentation tient surtout aux retenues de garantie liées aux prêts et au crédit-bail provenant du programme d'achat de gros, lesquels se sont considérablement accrus par rapport à ceux de l'exercice précédent. Les retenues de garantie à payer s'élevaient à 82,6 millions de dollars au 31 octobre 2016, comparativement à 61,0 millions de dollars un an plus tôt.

Billets à payer

Le tableau suivant fait état des billets à payer en cours de la Société :

(en milliers de dollars canadiens)	2016	2015
Billets de série C à terme non garantis de 10 ans, échéant en 2018, taux d'intérêt effectif de 10,85 %	59 894 \$	59 053 \$
Billets subordonnés à terme non garantis de 10 ans, remboursables par anticipation, à payer par la Banque à une partie non liée, échéant entre 2019 et 2021, déduction faite des frais d'émission de 433 \$ (541 \$ en 2015), taux d'intérêt effectif de 10,06 %	14 067 \$	13 959 \$
Billets à payer garantis par 1 731 658 actions de la Banque détenues par la Société, échéant en 2017, déduction faite des frais d'émission de 15 \$ (50 \$ en 2015), taux d'intérêt effectif de 7,65 % (8,03 % en 2015)	8 339	7 455
	82 300 \$	80 647 \$

Les billets à payer, déduction faite des frais d'émission, se chiffraient à 82,3 millions de dollars au 31 octobre 2016, comparativement à 80,5 millions de dollars un an plus tôt. Sont inclus dans les billets à payer les billets de série C d'une valeur nominale de 61,7 millions de dollars échéant en 2018, les billets à payer garantis d'une valeur de 8,4 millions de dollars échéant en 2017 et les billets subordonnés émis par la Banque totalisant 14,5 millions de dollars. Les billets subordonnés sont remboursables par anticipation, portent intérêt à des taux compris entre 8,00 % et 11,00 % et viennent à échéance entre 2019 et 2021.

Les billets de série C portent intérêt au taux de 9,00 % par année et permettent à la Société, à son gré, de verser les intérêts sur ces billets en trésorerie ou en nature sous la forme d'actions ordinaires de la Banque qu'elle détient. Au gré du détenteur, les billets de série C peuvent être convertis en actions ordinaires de la Banque détenues par la Société. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016, à titre de paiement des intérêts courus sur les billets de série C, la Société a distribué 493 725 actions ordinaires de la Banque qu'elle détenait, ce qui a donné lieu à une perte sur distribution de 956 000 \$ qui a été imputée directement aux capitaux propres (négatifs).

Passifs liés aux actions privilégiées

Au 31 octobre 2016, il y avait 1 094 058 actions privilégiées de catégorie B de la Société en circulation d'une valeur de rachat de 27,4 millions de dollars avant déduction des frais d'émission et des montants inscrits dans les capitaux propres lors de l'émission. Les actions privilégiées de catégorie B devant être rachetées par la Société en 2019, le passif au titre des actions privilégiées est ajusté sur la durée à courir jusqu'au rachat, et ce, jusqu'à ce que le montant du passif soit équivalent à la valeur estimée du rachat. L'ajustement est pris en compte dans les charges d'intérêts à l'état consolidé du résultat net et calculé selon un taux d'intérêt effectif de 9,78 %.

Capitaux propres

Au 31 octobre 2016, les capitaux propres (négatifs) s'établissaient à (6,0) millions de dollars, comparativement à 1,4 million de dollars un an auparavant. La variation par rapport à l'exercice précédent est attribuable aux pertes d'exploitation subies par la Société et aux montants portés au débit des capitaux propres relativement aux pertes sur la distribution d'actions de la filiale.

Le nombre d'actions ordinaires en circulation au 31 octobre 2016, soit 44 592 260, était le même qu'un an plus tôt. Au 31 octobre 2016, il y avait 314 572 actions privilégiées de catégorie A et 1 094 058 actions privilégiées de catégorie B en circulation, soit le même nombre qu'un an plus tôt.

Les porteurs d'actions privilégiées de catégorie B ont droit à des dividendes cumulatifs au taux fixe de 6,72 %, payables en trésorerie. Les actions privilégiées de catégorie B confèrent aussi à leur porteur, à son gré, le droit de les convertir en actions ordinaires de la Société à raison de 12,5 actions ordinaires de la Société pour une action privilégiée de catégorie B.

Il y avait 418 709 options sur actions ordinaires en cours au 31 octobre 2016, contre 466 423 un an plus tôt, la diminution étant attribuable à l'expiration de 47 714 options.

Au 31 octobre 2016, 40 000 options sur actions ordinaires de la Banque étaient en cours, soit le même nombre qu'un an plus tôt.

Offres publiques de rachat dans le cours normal des activités

Le 11 mars 2016, la Société a obtenu l'approbation de la Bourse de Toronto (la « TSX ») pour lancer des offres publiques de rachat dans le cours normal des activités (les « offres publiques de rachat ») visant ses actions ordinaires et ses actions privilégiées de catégorie B.

Aux termes de l'offre publique de rachat visant les actions ordinaires, la Société peut racheter aux fins d'annulation un maximum de 2 740 000 de ses actions ordinaires, ce qui représente 9,98 % du flottant. Les achats quotidiens sont limités à 25 % du volume de négociation quotidien moyen, soit 6 518 actions ordinaires, sauf pour ce qui est des exceptions portant sur les achats en bloc.

Aux termes de l'offre publique de rachat visant les actions privilégiées de catégorie B, la Société peut racheter aux fins d'annulation un maximum de 109 000 de ses actions privilégiées de catégorie B, ce qui représente 9,98 % du flottant. Les achats quotidiens sont limités à 1 000 actions privilégiées de catégorie B, sauf pour ce qui est des exceptions portant sur les achats en bloc.

Les deux offres publiques de rachat ont débuté le 16 mars 2016 et prendront fin le 15 mars 2017, ou lorsque la Société aura complété ses rachats aux termes des offres publiques de rachat si cette date est antérieure. Les achats faits par la Société seront effectués par l'intermédiaire de la TSX ou de systèmes de négociation parallèles, en conformité avec les règles de la TSX, et le prix que la Société paiera pour les actions ordinaires et les actions privilégiées de catégorie B correspondra au cours de ces actions au moment de l'acquisition.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016, la Société n'a racheté aux fins d'annulation aucune action ordinaire et aucune action privilégiée de catégorie B aux termes des offres publiques de rachat.

Actions émises par la filiale

Au cours de l'exercice à l'étude, la Banque a émis 657 894 actions ordinaires dans le cadre d'un placement privé, pour un produit de 5 millions de dollars. Au cours de l'exercice précédent, la Banque avait émis 1 681 320 actions privilégiées à taux rajusté tous les 6 ans et à dividendes non cumulatifs, série 3 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (« FPUNV »)), pour un produit net de 15,7 millions de dollars.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle se rapportent aux capitaux propres sous forme d'actions ordinaires de la Banque qui sont détenus par des intérêts externes, ainsi qu'aux actions privilégiées émises par la Banque à des intérêts externes. Les participations ne donnant pas le contrôle totalisaient 88,9 millions de dollars au 31 octobre 2016, comparativement à 77,8 millions de dollars un an plus tôt. L'accroissement des participations ne donnant pas le contrôle par rapport à l'exercice précédent s'explique par le bénéfice de la Banque et par le fait que la participation de la Société dans la Banque a été ramenée à 63 % au 31 octobre 2016 par rapport à 68 % un an auparavant. La réduction de la participation dans la Banque résulte de l'émission d'actions ordinaires par la Banque à des intérêts externes et du transfert par la Société d'actions ordinaires de la Banque qui lui appartenaient aux fins du règlement de billets à payer et du versement d'intérêts sur les billets de série C au cours de l'exercice écoulé, comme il est indiqué précédemment.

Rémunération fondée sur des actions

Les options sur actions sont comptabilisées selon la méthode de la juste valeur aux termes de laquelle la juste valeur des options sur actions est constatée sur la période d'acquisition des droits à titre d'augmentation des salaires et charges sociales, et aux termes de laquelle un montant correspondant est inscrit dans le capital social. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016, la Société a comptabilisé une charge de rémunération de néant (20 000 \$ en 2015) relative à la juste valeur estimée des options sur actions attribuées au cours d'exercices précédents. Aucune option sur action n'a été attribuée au cours de l'exercice à l'étude. Se reporter à la note 16 a) afférente aux états financiers consolidés pour plus de renseignements sur les options sur actions.

La Société attribue des unités d'actions différées (les « UAD ») à ses administrateurs et consultants. Chacune des UAD confère au détenteur une distribution en trésorerie fondée sur le cours de clôture des actions ordinaires de la Société à la date du départ à la retraite du détenteur. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, la Société a comptabilisé un recouvrement de 10 000 \$ (recouvrement de 29 000 \$ en 2015) au titre des UAD dans l'état consolidé du résultat net. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre

2016, la Société n'a émis aucune UAD (néant en 2015) ni réglé aucune UAD (néant en 2015) pour ses administrateurs à la retraite. Au 31 octobre 2016, 160 660 UAD (160 660 en 2015) de la Société étaient en circulation.

Mise à jour des données sur les actions

Au 15 décembre 2016, il n'y avait aucun changement par rapport au 31 octobre 2016 en ce qui concerne le nombre d'actions ordinaires et d'actions privilégiées de catégorie A et de catégorie B en circulation. Au 15 décembre 2016, il y avait 416 209 options sur actions ordinaires en circulation, 2 500 options sur actions ordinaires ayant expiré après le 31 octobre 2016.

LIQUIDITÉ

Dans une grande proportion, la trésorerie et les titres qui figurent aux bilans consolidés de la Société sont ceux de la Banque. En tant que société de portefeuille, PWC Capital Inc., sur une base non consolidée, n'exerce aucune activité génératrice de produits et a des obligations de paiement en trésorerie principalement liées à ses billets à payer (se reporter à la note 11 des états financiers consolidés), à ses actions privilégiées (se reporter à la note 14 des états financiers consolidés) et à d'autres besoins d'exploitation. Sur une base non consolidée, la Société ne dépend pas du financement de sa filiale, la Banque, sauf pour ce qui est des dividendes ordinaires que la Banque peut déclarer de temps à autre. En conséquence, le règlement des obligations décrites plus haut est tributaire de la trésorerie et du produit provenant de la vente d'actions de la Banque, des emprunts de la Société, des apports de capital ou de la restructuration du groupe.

L'état consolidé des flux de trésorerie non audité pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 indique que les entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont établies à (53,4) millions de dollars, comparativement à (62,0) millions de dollars pour l'exercice précédent. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont principalement touchés par les fluctuations du solde des dépôts (une variation positive des dépôts ayant une incidence positive sur les flux de trésorerie et une variation négative des dépôts ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie) en comparaison des fluctuations du solde des prêts (une variation positive des prêts ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie et une variation négative des prêts ayant une incidence positive sur les flux de trésorerie). Compte tenu de facteurs comme les exigences en matière de liquidité et les occasions de placement dans des prêts et dans des titres, le montant des dépôts reçus et des prêts financés est géré de manière à faire en sorte que les soldes de ces éléments donnent lieu à des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation soit positifs, soit négatifs. La Société est d'avis qu'elle sera en mesure de continuer de financer ses activités et de respecter ses obligations contractuelles à mesure qu'elles arriveront à échéance.

ARRANGEMENTS HORS BILAN

Au 31 octobre 2016, la Société n'avait pas conclu d'arrangement hors bilan important autres que les engagements de prêts, les lignes sur cartes de crédit inutilisées et les lettres de crédit conclus dans le cours normal des activités. Se reporter à la note 24 afférente aux états financiers consolidés pour plus de renseignements.

Engagements et éventualités

Au 31 octobre 2016, les engagements de prêts de la Société totalisaient 265,6 millions de dollars, comparativement à 243,3 millions de dollars à la clôture de 2015, et les lignes sur cartes de crédit inutilisées se chiffraient à 127,1 millions de dollars, comparativement à 140,1 millions de dollars un an plus tôt. Les lettres de crédit à la clôture de 2016 totalisaient 42,8 millions de dollars, comparativement à 39,0 millions de dollars à la clôture de l'exercice précédent. Les engagements de prêts, les lignes sur cartes de crédit inutilisées et les lettres de crédit ont été conclus dans le cours normal des activités. Dans certaines circonstances, la Société pourrait résilier, à son gré, certains engagements de prêts et lignes sur cartes de crédit inutilisées.

Obligations contractuelles

Au 31 octobre 2016, les remboursements planifiés au titre des passifs financiers et des obligations hors bilan de la Société s'établissaient comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	2016				
	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dépôts	1 357 024 \$	839 729 \$	209 290 \$	308 005 \$	— \$
Billets subordonnés à payer	14 067	—	—	14 067	—
Passifs de titrisation	43 585	10 381	—	33 204	—
Créditeurs	8 653	8 653	—	—	—
Contrats de location simple	2 595	888	1 707	—	—
	1 425 924 \$	859 651 \$	210 997 \$	355 276 \$	— \$

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les membres des conseils d'administration et les hauts dirigeants de la Société et de la Banque représentent les principaux dirigeants. La Société n'a conclu aucune transaction avec des parties liées autres que les principaux dirigeants au cours de l'exercice et il n'y a aucun solde impayé. Se reporter à la note 25 afférente aux états financiers consolidés pour plus de renseignements sur les transactions et les soldes avec des parties liées.

GESTION DES FONDS PROPRES ET RESSOURCES EN IMMOBILISATIONS

Gestion des fonds propres

La Société a pour politique de maintenir de solides fonds propres de façon à maintenir la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et à soutenir l'expansion future de ses activités. L'incidence du montant des fonds propres sur le rendement pour les actionnaires est également importante, et la Société reconnaît la nécessité de maintenir un équilibre entre l'obtention de rendements plus élevés au moyen d'un endettement plus grand et les avantages et la sécurité découlant d'une situation de trésorerie solide.

VersaBank, principale filiale de la Société, exerce ses activités en tant que banque de l'Annexe I en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada) et elle est réglementée par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF »). Les fonds propres sont gérés conformément à des politiques et à des plans qui sont régulièrement passés en revue et approuvés par le conseil d'administration de la Banque et

qui tiennent compte du profil de risque de la Banque, des besoins en fonds propres prévus et de la conjoncture des marchés financiers. L'objectif est de maintenir suffisamment de fonds propres réglementaires pour faire en sorte que le capital détenu par la Banque soit jugé adéquat, pour protéger les dépôts des particuliers et pour soutenir la capacité de générer une croissance interne et de saisir les occasions stratégiques sans procéder à des appels publics à l'épargne sur les marchés financiers, tout en générant un rendement satisfaisant pour les actionnaires. Les fonds propres réglementaires comprennent le montant admissible au titre des billets subordonnés, le capital social, les résultats non distribués et les profits et les pertes nets latents après impôt sur les titres disponibles à la vente. Conformément aux directives en matière de suffisance des fonds propres émises par le BSIF, la Banque a instauré un processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres qui vise à garantir que les fonds propres demeurent suffisants compte tenu des risques actuels et futurs.

Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a publié des règles qui prescrivent des normes rigoureuses à l'échelle mondiale en ce qui a trait à l'adéquation des fonds propres et à la liquidité (« Bâle III »). Voici les principales règles aux termes de Bâle III qui s'appliquent à la Banque :

- Une importance accrue est accordée aux capitaux propres ordinaires corporels.
- Toutes les formes de capitaux propres non ordinaires, comme les billets subordonnés classiques de la Banque, doivent respecter les exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV). Pour ce faire, les billets subordonnés doivent être assortis d'une clause prévoyant la conversion en capitaux propres ordinaires advenant le cas où le BSIF établirait que l'institution n'est plus solvable ou qu'un gouvernement s'apprêterait à effectuer un paiement pour renflouer la Banque.
- La pondération en fonction des risques de certains actifs a été modifiée.
- Des réserves de fonds propres supplémentaires sont requises.
- Des exigences en matière de niveaux de liquidité ainsi que de nouvelles évaluations de la liquidité sont prévues.

Le BSIF exige que toutes les banques canadiennes se conforment aux normes de Bâle III et appliquent la méthode « tout compris » pour déterminer les ratios de fonds propres fondés sur les risques. Les ratios de fonds propres réglementaires minimaux requis sont les suivants : ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 7,0 %, ratio des fonds propres de catégorie 1 de 8,5 % et ratio du total des fonds propres de 10,5 %, ratios qui comprennent tous une réserve de fonds propres de 2,5 %. Les règles de Bâle III prévoient des ajustements « transitoires » en vertu desquels certains volets des nouvelles règles seront graduellement implantés entre 2013 et 2019. Le seul ajustement transitoire des ratios de fonds propres autorisé par le BSIF concerne le retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles sur une période de 10 ans. Au 31 octobre 2016, la Banque dépassait les exigences minimales en matière de fonds propres selon Bâle III décrites ci-dessus.

Aux termes des normes de Bâle III, le total des fonds propres réglementaires de la Banque s'établissait à 189,1 millions de dollars au 31 octobre 2016, contre 178,3 millions de dollars un an plus tôt. L'augmentation du total des fonds propres réglementaires par rapport à l'exercice précédent est principalement attribuable au bénéfice dégagé par la Banque pour l'exercice et à un placement privé d'actions ordinaires d'un montant total de 5,0 millions de dollars réalisé par la Banque en mars 2016.

Au 31 octobre 2016, la Banque dépassait les exigences minimales actuelles de Bâle III en matière de fonds propres réglementaires dont il est question plus haut, le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires s'établissant à 10,52 %, contre 10,32 % un an plus tôt. Au 31 octobre 2016, le ratio des fonds propres de catégorie 1 de la Banque se chiffrait à 12,58 %, contre 12,54 % un an auparavant. De plus, le ratio du total des fonds propres de la Banque s'élevait à 13,27 % au 31 octobre 2016, comparativement à 13,51 % un an plus tôt. Au 31 octobre 2016, la Banque avait un ratio de levier de 9,82 %, contre 9,53 % un an auparavant.

Ratio de levier (pour VersaBank)

Le ratio de levier est une mesure complémentaire prescrite aux termes de l'Accord de Bâle III, qui s'entend du ratio des fonds propres de catégorie 1 sur son exposition totale. La Banque se conforme à son ratio de levier, qui est calculé comme suit :

	2016	2015
Actifs au bilan	1 704 400 \$	1 625 806 \$
Montants des actifs déduits lors du calcul des fonds propres de catégorie 1 selon la méthode « tout compris » en vertu de Bâle III	(6 562)	(9 031)
Total des expositions au bilan	1 697 838	1 616 775
Exposition hors bilan selon le montant nominal brut	435 556 \$	422 339 \$
Ajustements de conversion au montant de crédit équivalent	(306 877)	(301 674)
Éléments hors bilan	128 679	120 665
Fonds propres de catégorie 1	179 322	165 591
Total des expositions	1 826 517	1 737 440
Ratio de levier selon Bâle III	9,82 %	9,53 %

Ratio des fonds propres en regard du risque (pour VersaBank)

Le BSIF exige que les banques évaluent l'adéquation de leurs fonds propres conformément à des lignes directrices permettant de déterminer les fonds propres ajustés en fonction des risques et les actifs pondérés en fonction des risques, y compris les instruments de créance hors bilan. La Banque a actuellement recours à l'approche standard pour calculer les actifs pondérés en fonction du risque tant de crédit que d'exploitation. Selon l'approche standard appliquée au risque de crédit, pour chaque type d'actif, une pondération allant de 0 % à 150 % est attribuée pour déterminer le ratio des fonds propres en regard du risque. Les actifs hors bilan, comme les engagements de crédit, sont pris en compte aux fins du calcul des actifs pondérés en fonction des risques. Tant l'équivalent de risque crédit que les calculs pondérés en fonction des risques sont prescrits par le BSIF. Selon l'approche standard, telle qu'elle est définie par Bâle III, la Banque pourrait devoir conserver davantage de fonds propres relativement à certaines expositions au crédit en comparaison de ce qu'exige la méthode NI avancée. En conséquence, les ratios de fonds propres réglementaires des banques qui emploient la méthode standard pourraient ne pas être directement comparables avec ceux des grandes banques canadiennes qui emploient la méthode NI avancée.

Le tableau qui suit présente le calcul des ratios de fonds propres en regard du risque de la Banque :

(en milliers de dollars canadiens, sauf les ratios de fonds propres)	2016		2015	
	Méthode « tout compris »	Méthode transitoire	Méthode « tout compris »	Méthode transitoire
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires				
Capital social ordinaire admissible émis directement	147 369 \$	147 369 \$	142 369 \$	142 369 \$
Résultats non distribués (déficit)	9 172	9 172	2 903	2 903
Cumul des autres éléments du résultat global	6	6	13	13
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, avant les ajustements réglementaires	156 547	156 547	145 285	145 285
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	(6 562)	(3 937)	(9 031)	(3 612)
Total des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	149 985 \$	152 610 \$	136 254 \$	141 673 \$
Fonds propres de catégorie 1 supplémentaires				
Instruments de catégorie 1 supplémentaires admissibles émis directement	29 337 \$	29 337 \$	29 337 \$	29 337 \$
Total des fonds propres de catégorie 1	179 322 \$	181 947 \$	165 591 \$	171 010 \$
Fonds propres de catégorie 2				
Instruments de fonds propres admissibles émis directement qui seront progressivement retirés des fonds propres de catégorie 2	9 800 \$	9 800 \$	12 700 \$	12 700 \$
Fonds propres de catégorie 2, avant les ajustements réglementaires	9 800	9 800	12 700	12 700
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2	—	—	—	—
Total des fonds propres de catégorie 2	9 800 \$	9 800 \$	12 700 \$	12 700 \$
Total des fonds propres	189 122 \$	191 747 \$	178 291 \$	183 710 \$
Total des actifs pondérés en fonction des risques	1 425 171 \$	1 427 796 \$	1 320 158 \$	1 325 576 \$
Ratios des fonds propres				
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	10,52 %	10,69 %	10,32 %	10,69 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1	12,58 %	12,74 %	12,54 %	12,90 %
Ratio du total des fonds propres	13,27 %	13,43 %	13,51 %	13,86 %

Les tableaux qui suivent présentent les actifs pondérés en fonction des risques de la Banque :

(en milliers de dollars canadiens)	Montant nominal ou utilisé					Solde pondéré en fonction des risques
	Trésorerie ou titres	Prêts	Autres	Éléments hors bilan	Total	
Sociétés	— \$	818 837 \$	— \$	— \$	818 837 \$	781 929 \$
États souverains	9 958	55 329	—	—	65 287	9 865
Banques	93 964	18 056	—	—	112 020	22 404
Prêts hypothécaires à l'habitation aux particuliers	—	45 363	—	—	45 363	350
Autres prêts aux particuliers	—	626 027	—	—	626 027	420 007
Autres éléments	—	—	36 866	42 808	79 674	36 470
Engagements inutilisés	—	—	—	392 747	392 747	88 949
Risque d'exploitation ¹	—	—	—	—	—	65 197
Au 31 octobre 2016	103 922 \$	1 563 612 \$	36 866 \$	435 555 \$	2 139 955 \$	1 425 171 \$

(en milliers de dollars canadiens)	Montant nominal ou utilisé					Solde pondéré en fonction des risques
	Trésorerie ou titres	Prêts	Autres	Éléments hors bilan	Total	
Sociétés	– \$	849 705 \$	– \$	– \$	849 705 \$	813 853 \$
États souverains	97 849	70 233	–	–	168 082	12 352
Banques	51 662	22 106	–	–	73 768	14 754
Prêts hypothécaires à l'habitation						
aux particuliers	–	58 596	–	–	58 596	393
Autres prêts aux particuliers	–	447 020	–	–	447 020	300 298
Autres éléments	–	–	28 635	39 015	67 650	38 829
Engagements inutilisés	–	–	–	383 324	383 324	83 071
Risque d'exploitation ¹	–	–	–	–	–	56 608
Au 31 octobre 2015	149 511 \$	1 447 660 \$	28 635 \$	422 339 \$	2 048 145 \$	1 320 158 \$

¹ La charge au titre du risque d'exploitation est établie selon l'approche indicateur de base prescrite par le BSIF.

(en milliers de dollars canadiens)	Montant nominal ou utilisé							Solde pondéré en fonction des risques
	0 %	20 %	35 %	75 %	100 %	150 %	Total	
Sociétés	19 126 \$	22 228 \$	– \$	– \$	777 483 \$	– \$	818 837 \$	781 929 \$
États souverains	15 963	49 324	–	–	–	–	65 287	9 865
Banques	–	112 020	–	–	–	–	112 020	22 404
Prêts hypothécaires à l'habitation								
aux particuliers	44 363	–	1 000	–	–	–	45 363	350
Autres prêts aux particuliers	62 183	4 170	–	562 004	(2 330)	–	626 027	420 007
Autres éléments	21 515	713	–	–	57 446	–	79 674	36 470
Engagements inutilisés	–	–	–	127 116	265 631	–	392 747	88 949
Risque d'exploitation ¹	–	–	–	–	–	–	–	65 197
Au 31 octobre 2016	163 150 \$	188 455 \$	1 000 \$	689 120 \$	1 098 230 \$	– \$	2 139 955 \$	1 425 171 \$

(en milliers de dollars canadiens)	Montant nominal ou utilisé							Solde pondéré en fonction des risques
	0 %	20 %	35 %	75 %	100 %	150 %	Total	
Sociétés	20 032 \$	19 774 \$	– \$	– \$	809 899 \$	– \$	849 705 \$	813 853 \$
États souverains	106 400	61 662	–	–	20	–	168 082	12 352
Banques	–	73 768	–	–	–	–	73 768	14 754
Prêts hypothécaires à l'habitation								
aux particuliers	57 472	–	1 124	–	–	–	58 596	393
Autres prêts aux particuliers	40 135	6 689	–	404 944	(4 748)	–	447 020	300 298
Autres éléments	9 029	713	–	–	57 908	–	67 650	38 829
Engagements inutilisés	–	–	–	140 072	243 252	–	383 324	83 071
Risque d'exploitation ¹	–	–	–	–	–	–	–	56 608
Au 31 octobre 2015	233 068 \$	162 606 \$	1 124 \$	545 016 \$	1 106 331 \$	– \$	2 048 145 \$	1 320 158 \$

¹ La charge au titre du risque d'exploitation est établie selon l'approche indicateur de base prescrite par le BSIF.

Ressources en immobilisations

Les activités de la Société ne requièrent pas d'immobilisations importantes pour générer des produits. Pour le moment, la Société ne s'est pas engagée à effectuer de dépenses d'investissement ni à augmenter considérablement ses immobilisations.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS ET SURVOL DU QUATRIÈME TRIMESTRE

Faits saillants financiers trimestriels

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	2016				2015			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Résultats d'exploitation								
Total des produits d'intérêts	17 462 \$	17 628 \$	17 347 \$	17 228 \$	16 686 \$	16 514 \$	15 631 \$	15 630 \$
Charges d'intérêts	9 803	10 193	10 439	10 432	10 043	9 933	10 185	10 359
Produits nets d'intérêts	7 659	7 435	6 908	6 796	6 643	6 581	5 446	5 271
Produits autres que d'intérêts	320	344	285	325	384	2 158	304	338
Total des produits	7 979	7 779	7 193	7 121	7 027	8 739	5 750	5 609
Dotation à la provision pour pertes sur créances	422	24	213	212	319	297	427	502
Charges autres que d'intérêts	6 664	6 610	6 563	6 058	6 413	6 442	6 240	5 588
Charges de restructuration	714	98	445	—	—	—	—	—
Bénéfice (perte) avant impôt	179	1 047	(28)	851	295	2 000	(917)	(481)
Charge (recouvrement) d'impôt	924	1 131	891	1 077	(123)	770	242	1 088
Bénéfice net (perte nette)	(745) \$	(84) \$	(919) \$	(226) \$	418 \$	1 230 \$	(1 159) \$	(1 569) \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable :								
Aux participations ne donnant pas le contrôle	705	916	655	766	897	451	287	219
Aux actionnaires	(1 450)	(1 000)	(1 574)	(992)	(479)	779	(1 446)	(1 788)
Bénéfice (perte) par action								
De base	(0,04) \$	(0,03) \$	(0,04) \$	(0,03) \$	(0,02) \$	0,01 \$	(0,04) \$	(0,05) \$
Dilué	(0,04) \$	(0,03) \$	(0,04) \$	(0,03) \$	(0,02) \$	0,01 \$	(0,04) \$	(0,05) \$
 Solde brut des prêts douteux sur le total des prêts	 0,00 %	 0,00 %	 0,00 %	 0,00 %	 0,00 %	 0,00 %	 0,00 %	 0,00 %
Situation financière								
Trésorerie et titres	104 133 \$	152 178 \$	144 379 \$	173 131 \$	153 047 \$	157 388 \$	153 174 \$	184 013 \$
Prêts hypothécaires et autres prêts	1 563 612	1 499 006	1 522 280	1 501 889	1 447 660	1 376 237	1 344 181	1 305 142
Autres actifs	33 349	30 817	30 599	25 728	24 437	25 182	25 509	25 530
Total	1 701 094 \$	1 682 001 \$	1 697 258 \$	1 700 748 \$	1 625 144 \$	1 558 807 \$	1 522 864 \$	1 514 685 \$
Dépôts	1 369 647 \$	1 357 963 \$	1 378 023 \$	1 396 502 \$	1 325 828 \$	1 275 523 \$	1 245 271 \$	1 246 943 \$
Autres passifs	97 147	88 758	84 095	73 690	71 306	60 427	56 549	63 651
Billets à payer	82 300	82 045	81 799	80 804	80 467	75 231	74 760	75 158
Passifs de titrisation	43 585	43 685	43 555	43 655	43 525	43 625	43 495	43 596
Passifs liés aux actions privilégiées	25 478	25 320	25 163	25 006	24 850	24 693	43 159	43 085
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	(5 949)	(4 154)	(2 811)	(937)	1 389	1 835	6 227	8 215
Participations ne donnant pas le contrôle	88 886	88 384	87 434	82 028	77 779	77 473	53 403	34 037
Total	1 701 094 \$	1 682 001 \$	1 697 258 \$	1 700 748 \$	1 625 144 \$	1 558 807 \$	1 522 864 \$	1 514 685 \$

Le tableau ci-dessus présente un sommaire des résultats financiers pour chacun des huit derniers trimestres. L'augmentation du total des produits d'intérêts et des produits nets d'intérêts s'est poursuivie en 2015 et en 2016 du fait de la croissance des actifs liés aux prêts, en particulier les prêts et le crédit-bail provenant du programme d'achat de gros de la Banque, et de la diminution du coût des fonds de la Banque.

Les produits autres que d'intérêts ont été comparables d'un trimestre à l'autre et plus élevés au troisième trimestre de 2015 en raison du profit net réalisé sur le règlement d'une dette de la Société. Les frais sur cartes de crédit représentent pour l'essentiel l'autre composante des produits autres que d'intérêts et ils sont demeurés stables pendant les huit trimestres.

Les charges de restructuration de 2016 se rapportent au changement de la marque de la Banque et aux coûts associés à l'examen des options stratégiques entrepris par la Société et la Banque au deuxième trimestre, comme il est indiqué précédemment.

La charge d'impôt de chacun des trimestres reflète le taux d'impôt prévu par la loi effectif, soit 27 %, appliqué au bénéfice de la Banque. La charge d'impôt du deuxième et du quatrième trimestres de 2015 tient compte d'ajustements à l'impôt favorables liés à la modification de l'estimation des actifs d'impôt différé de la Banque non comptabilisés antérieurement.

MÉTHODES ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Les principales méthodes comptables sont présentées en détail à la note 3 afférente aux états financiers consolidés de la Société. Il n'y a pas eu modification de méthodes comptables ni adoption de toute autre nouvelle méthode importante au cours de l'exercice à l'étude.

Aux fins de la préparation des états financiers consolidés, la direction a exercé son jugement et élaboré des estimations afin d'appliquer les méthodes comptables et de présenter les montants déclarés des actifs et des passifs à la date des états financiers de même que les produits et les charges enregistrés au cours des périodes de présentation de l'information financière. Parmi les éléments qui ont nécessité l'exercice d'un jugement important, mentionnons les évaluations de la dépréciation d'instruments financiers. Les estimations ont été élaborées dans le cadre du calcul de la provision pour pertes sur créances et de celui de l'impôt différé.

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction est tenue d'apprécier la capacité de la Société de poursuivre ses activités. Au 31 octobre 2016, la Société avait un déficit de 6,0 millions de dollars qui résultait surtout des pertes d'exploitation et des charges imputées aux capitaux propres de la société mère. La Banque, principal investissement de la Société, avait à elle seule des capitaux propres de 185,9 millions de dollars (se reporter à la note 27 des états financiers consolidés).

Pour déterminer si la Société a la capacité, sur une base non consolidée, de réaliser ses actifs et de régler ses obligations dans le cadre normal des activités et de poursuivre ses activités, la direction doit établir certaines estimations en ce qui a trait aux charges d'exploitation futures et à d'autres obligations de la Société sur une base non consolidée ainsi qu'à la valeur de réalisation nette du placement de la Société dans les actions ordinaires de la Banque. Ces obligations comprennent les billets à payer de série C de la société mère qui viennent à échéance en 2018 (se reporter à la note 11 des états financiers consolidés) et les actions privilégiées de catégorie B de la société mère qui doivent être rachetées en 2019 (se reporter à la note 14 des états financiers consolidés). De par leur nature, ces estimations faites par la direction comportent des risques et des incertitudes inhérents, tant généraux que spécifiques, et il existe des risques que ces estimations et prédictions ne puissent pas se concrétiser. La valeur de réalisation nette estimée du placement en actions ordinaires de la Banque subit l'incidence de la conjoncture actuelle et de la volatilité des marchés. Cette estimation pourrait avoir une incidence sur la capacité de la Société à déclarer des dividendes sur ses actions privilégiées de catégorie B et à satisfaire ses obligations susmentionnées en matière de titres de créance et de participation.

Comme il est indiqué précédemment, le 7 mars 2016, la Société et la Banque ont annoncé qu'elles procédaient à un examen des options stratégiques qui s'offrent à elles. Par la suite, le 12 septembre 2016 et le 15 novembre 2016, la Société et la Banque ont annoncé conjointement qu'elles avaient conclu un accord de fusion en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada). Après la fusion, laquelle est assujettie aux approbations réglementaires et autres, y compris les approbations des divers porteurs de titres des deux entités, l'entité regroupée conservera la dénomination VersaBank. En parallèle avec la fusion, la Société réalisera une série de transactions, de sorte qu'immédiatement avant une fusion, ses billets de série C et certains autres billets à payer ainsi que ses actions privilégiées de catégorie B émises et en circulation seront convertis en actions ordinaires de la Société, lesquelles seront échangées contre des actions ordinaires de VersaBank. À l'heure actuelle, on ne peut garantir que la fusion aura lieu ni quelle en sera la nature, les modalités ou le moment où elle aura lieu.

Cependant, si la fusion entre la Société et la Banque est effectuée suivant les modalités proposées, les obligations liées aux billets à payer de série C, aux autres billets à payer et aux actions privilégiées de catégorie A et de catégorie B seront éliminées par suite des remboursements proposés sous forme de trésorerie et d'actions ordinaires de la Société. Se reporter à la note 28 des états financiers consolidés.

Compte tenu des informations connues, il est raisonnablement possible que les résultats réels diffèrent des prévisions découlant de ces estimations. Ainsi, la valeur comptable des actifs ou des passifs futurs pourrait faire l'objet d'ajustements importants.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Les révisions d'estimations comptables sont appliquées de façon prospective une fois qu'elles sont constatées.

Les méthodes dont il est question ci-après sont considérées comme particulièrement importantes puisqu'elles exigent que la direction fasse des estimations et pose des jugements, dont quelques-uns pourraient porter sur des questions de nature incertaine.

Instruments financiers

Tous les actifs financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes : détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances ou disponibles à la vente. Tous les passifs financiers sont classés dans les autres passifs. Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les prêts et créances ainsi que les passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les instruments disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur, et les profits et pertes, compte tenu de l'impôt, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Prêts

Les prêts sont initialement évalués à la juste valeur, majorée des coûts de transaction marginaux directs. Les prêts sont par la suite évalués au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Une fois par mois, la Société évalue s'il existe ou non des indications objectives suggérant que la valeur comptable des prêts pourrait avoir subi une dépréciation. Les évaluations de la dépréciation sont facilitées par l'identification des événements générateurs de pertes et par l'évaluation de l'incidence de ces événements sur les flux de trésorerie futurs estimés qui pourraient provenir des prêts.

Un prêt est classé comme douteux lorsque, de l'avis de la direction, il y a eu une détérioration de la qualité du crédit à un point tel que le recouvrement en temps opportun de la totalité du montant en principal et des intérêts n'est plus raisonnablement assuré. Les prêts, à l'exception de ceux liés aux cartes de crédit, dont le paiement des intérêts ou les remboursements sur le principal sont en souffrance depuis 90 jours sont automatiquement classés comme douteux, sauf si la direction détermine qu'ils sont entièrement garantis, qu'ils sont en cours de recouvrement et que les mesures de recouvrement entreprises, selon toute probabilité raisonnable, se traduiront par le remboursement des prêts ou feront en sorte que ces prêts redeviendront en règle. Tous les prêts, à l'exception de ceux liés aux cartes de crédit, sont classés comme douteux lorsque le paiement des intérêts ou les remboursements sur le principal sont en souffrance depuis 180 jours, sauf les prêts garantis ou assurés par le gouvernement du Canada ou l'une des provinces ou l'un des territoires, ou encore par un organisme du gouvernement du Canada, lesquels sont classés comme douteux lorsque le paiement des intérêts ou les remboursements sur le principal sont en souffrance depuis 365 jours aux termes de contrats. Les créances sur cartes de crédit sont radiées

lorsque les paiements sont en souffrance depuis 180 jours, ou au moment de la réception d'un avis de faillite.

Comme les prêts sont classés dans les prêts et créances et sont évalués au coût amorti, la perte de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs comptabilisés par application d'un taux d'intérêt effectif calculé au moment de la comptabilisation initiale, si les flux de trésorerie futurs peuvent raisonnablement être estimés. Lorsque le montant et l'échéancier des flux de trésorerie ne peuvent être estimés de façon raisonnable, la valeur comptable des prêts est ramenée à leur valeur de réalisation nette estimée selon l'un des deux éléments suivants :

- i) la juste valeur de tout titre sous-jacent au prêt, déduction faite des coûts de réalisation prévus;
- ii) les prix de marché observables pour le prêt.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat net. Si, au cours d'une période ultérieure, la perte de valeur diminue et que cette diminution peut être objectivement reliée à un événement survenu après la comptabilisation initiale de la dépréciation, la perte de valeur comptabilisée précédemment doit faire l'objet d'une reprise complète ou partielle comptabilisée à titre d'ajustement par le biais du résultat net pour refléter la valeur recouvrable nette du prêt douteux.

Les biens immobiliers détenus en vue de la revente sont comptabilisés au moindre du coût et de la juste valeur, diminués des coûts de vente.

Provision pour pertes sur créances

Une provision pour pertes sur créances qui, de l'avis de la direction, est suffisante pour absorber toutes les pertes sur créances liées au portefeuille de prêts est constituée. La provision pour pertes sur créances est constituée de provisions tant collectives qu'individuelles, et elle fait l'objet d'un examen mensuel. La provision pour pertes sur créances est inscrite dans les prêts, au bilan consolidé.

Les indices de dépréciation des prêts, tant sur le plan individuel que sur le plan collectif, sont étudiés. En premier lieu, tous les prêts individuellement importants font l'objet d'un test de dépréciation. Ensuite, tous les prêts individuellement importants qui n'ont pas été établis comme douteux sur le plan particulier et tous les prêts qui ne sont pas individuellement importants font l'objet d'un test de dépréciation collectif.

La provision collective est établie au moyen de la séparation des prêts en catégories établies selon des éléments de risque communs et de l'étude de facteurs comme les tendances actuelles en matière de qualité du crédit au sein du portefeuille, l'exposition aux situations de défaillance, la probabilité de défaillance et de perte compte tenu des taux de défaillance et la conjoncture commerciale et économique. La provision collective peut également faire l'objet d'ajustements selon le jugement de la direction et la prise en compte d'autres facteurs observables et non observables.

Impôt des sociétés

La charge d'impôt exigible est calculée selon le bénéfice imposable à la clôture de la période. Le montant du bénéfice imposable n'est pas le même que celui du bénéfice calculé aux fins comptables en raison des différences en ce qui a trait à la prise en compte et à la déductibilité de certains éléments du résultat, qui sont établies par les autorités fiscales canadiennes. La charge d'impôt exigible correspond au montant qui devrait être recouvré ou payé selon les taux d'impôt prévus par la loi à la clôture de la période.

La Société applique la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser l'impôt différé. Les actifs et les passifs d'impôt différé découlent des écarts temporaires entre la valeur comptable présentée dans les états financiers et la valeur fiscale de ces actifs et de ces passifs. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués selon les taux d'impôt en vigueur ou pratiquement en vigueur qui devraient s'appliquer au bénéfice imposable des exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber ou être réglés.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans les états financiers consolidés de la Société dans la mesure où il est probable que la Société générera un bénéfice imposable suffisant pour lui permettre de bénéficier de l'actif d'impôt différé à réaliser. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont réévalués pour en établir le caractère recouvrable à chaque clôture de période.

Modifications futures de normes comptables

Instruments financiers (« IFRS 9 »)

En juillet 2014, l'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié la norme IFRS 9 finale révisée qui porte sur le classement, l'évaluation et la dépréciation des instruments financiers de même que sur la comptabilité de couverture. Aux termes de l'IFRS 9, les actifs financiers doivent être classés dans l'une des trois catégories suivantes : actifs financiers évalués au coût amorti, actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ou actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. La norme contient également un modèle fondé sur les pertes sur créances attendues et un modèle général en matière de comptabilité de couverture.

L'IFRS 9 s'appliquera obligatoirement à la Société à compter de l'exercice s'ouvrant le 1^{er} novembre 2018, mais son adoption anticipée est permise. En janvier 2015, le BSIF a déterminé que les banques d'importance systémique intérieure (les « BISⁱ ») doivent appliquer l'IFRS 9 pour leurs exercices ouverts à compter du 1^{er} novembre 2017, l'adoption anticipée étant permise, mais non exigée pour les autres banques canadiennes assujetties à la réglementation fédérale dont les exercices se terminent en octobre, comme la Banque.

Contrats de location (« IFRS 16 »)

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16 selon laquelle la majorité des contrats de location doivent être comptabilisés au bilan. Dans le cas des preneurs, la plupart des contrats de location simple autres que des contrats de location à court terme ou des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur seront inscrits au bilan, ce qui donnera lieu à une augmentation des actifs et passifs faisant l'objet de contrats de location au bilan ainsi qu'à une diminution des charges au titre de contrats de location simple et à une hausse des frais de financement et de la charge d'amortissement à l'état du résultat net. La nouvelle norme n'aura pas d'incidence sur la comptabilité du bailleur autres que les informations

complémentaires à fournir. La nouvelle norme entre en vigueur pour l'exercice de la Société ouvert le 1^{er} novembre 2019 et l'adoption anticipée est permise pourvu que l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* soit également appliquée. La Société examine actuellement l'IFRS 16 afin de déterminer l'effet de l'adoption de la norme sur ses états financiers consolidés.

GESTION DES RISQUES D'ENTREPRISE

La Banque conçoit que toutes les activités de l'entreprise comportent des risques et que la gestion des risques est un facteur essentiel au succès de la Banque. Ainsi, la Banque a mis en œuvre un programme de gestion des risques d'entreprise (« GRE ») pour définir, évaluer, gérer, présenter et surveiller les risques qui ont une incidence sur la Banque et pour faire rapport à leur sujet.

Le programme de GRE de la Banque a été conçu pour faire en sorte :

- que les risques importants, actuels ou émergents, soient reconnus et compris;
- qu'il réponde aux besoins du conseil d'administration en matière de gouvernance d'entreprise;
- qu'il renforce les pratiques de gestion de la Banque de manière transparente pour les parties prenantes externes.

L'objectif de la gestion des risques n'est pas d'éliminer les risques, mais de les repérer et de les contrôler dans le contexte de la déclaration relative à l'appétence au risque de la Banque. Le programme de GRE accroît l'efficacité, l'efficience et la compréhension en matière de risques et de gestion des risques individuelles des membres du personnel et collectives à l'échelle de l'entreprise.

Principes directeurs du programme de GRE de la Banque

- La gestion des risques incombe à tous à la Banque, des membres du conseil d'administration aux employés. Tous sont tenus de connaître les risques qui relèvent de leurs responsabilités et de gérer ces risques en fonction du seuil approuvé de tolérance au risque.
- La gestion des risques constitue un processus étendu, structuré et continu aux termes duquel les risques sont définis, évalués et acceptés ou atténués en fonction du seuil approuvé de tolérance au risque.
- La gestion des risques est fondée sur la libre communication des meilleures informations disponibles, qu'elles soient de nature quantitative ou qualitative, issues de sources variées, notamment des données historiques, des statistiques, des commentaires de parties prenantes, des observations, des prévisions et des avis d'experts.
- La gestion des risques d'entreprise est intégrée aux processus de la Banque, notamment la planification stratégique, la planification des activités, la gestion opérationnelle et les décisions en matière de placement afin d'assurer la prise en compte cohérente des risques dans la prise de décisions.
- Les responsables de la gestion des risques sont définis dans le cadre du processus de gestion des risques et ils ont pour fonction de concevoir et de mettre en œuvre les stratégies d'atténuation des risques afin de réduire le plus possible l'incidence des risques sur la Banque.

Cadre de la gestion des risques d'entreprise

Le programme de GRE et le processus de gestion des risques de la Banque s'appuient sur les directives publiées par l'Organisation internationale de normalisation (CAN/CSA-ISO31000-10 – janvier 2010); Management du risque – Principes et lignes directrices.

Structure de gouvernance de gestion des risques d'entreprise

Pour assurer la gestion efficace des risques, le conseil d'administration de la Banque établit d'abord que la gestion des risques doit faire partie des attentes et faire partie intégrante des activités de la Banque. Le conseil d'administration, qui a approuvé la politique de gestion des risques d'entreprise, établit ce mandat et confie des responsabilités au conseil d'administration, au comité de surveillance des risques, au président et chef de la direction, au chef de la gestion des risques, au chef de la conformité, à la haute direction, aux auditeurs internes et à tous les employés.

La déclaration relative à l'appétence au risque renforce également l'engagement pris à l'égard de la gestion des risques, fixe les seuils de tolérance au risque par rapport aux sept principales catégories de risque de la Banque et aligne ces catégories avec les objectifs et stratégies que la Banque s'est fixés.

Le conseil d'administration assume une fonction de surveillance, faisant en sorte que le degré d'appétence au risque demeure approprié et qu'il reflète les valeurs de la Banque ainsi que les attentes des actionnaires. Le conseil d'administration doit toujours surveiller proactivement l'évolution du cadre de la gestion des risques d'entreprise. Il doit veiller à l'évolution et à la mise en œuvre du processus d'appétence au risque et y apporter des changements au besoin afin que ce processus respecte toujours les seuils de tolérance au risque. Le degré d'appétence au risque changera de temps à autre et le conseil d'administration doit s'assurer de montrer régulièrement la voie à suivre en faisant connaître son point de vue en ce qui a trait à l'appétence au risque de la Banque.

Le comité de surveillance des risques assure la surveillance régulière par le conseil d'administration de la conception du processus de gestion des risques d'entreprise et approuve le programme de gestion des risques d'entreprise au moins une fois par année. Ce comité s'assure que la direction applique un processus de gestion des risques approprié visant à déterminer et à gérer les risques importants à l'échelle de l'entreprise. La surveillance des risques permet d'orienter l'évolution des processus de gestion des risques et de déterminer les secteurs prioritaires pour l'évaluation des risques et la planification des mesures d'atténuation. Le comité de surveillance des risques fait rapport au conseil d'administration sur les risques importants et il examine régulièrement la déclaration relative à l'appétence au risque et les seuils de tolérance au risque, recommandant à l'approbation du conseil d'administration les modifications devant être apportées.

Le président et chef de la direction assume la responsabilité finale de la gestion des risques de la Banque. Il s'acquitte de cette responsabilité par l'entremise du chef de la gestion des risques qui rencontre régulièrement la haute direction pour recenser et évaluer les risques et pour évaluer si des risques importants ou émergents requièrent l'attention de la haute direction et du conseil d'administration. Par ailleurs, le président et chef de la direction dirige l'établissement des objectifs stratégiques de la Banque et favorise le changement culturel à l'appui de la gestion des risques d'entreprise comme valeur et meilleure pratique pour la Banque.

Le chef de la gestion des risques a la responsabilité précise de s'assurer que les processus de gestion des risques d'entreprise sont mis en œuvre, adéquatement documentés et gérés par la Banque. Il apporte un soutien au président et chef de la direction ainsi qu'aux hauts dirigeants de la Banque. Il a entre autres comme fonction d'élaborer les politiques, les cadres et les processus de gestion des risques, de veiller à l'instauration et à la promotion de nouvelles techniques, de maintenir un registre des principaux risques d'entreprises et de soutenir le processus d'évaluation des risques à l'échelle de la Banque. Le chef de la gestion des risques fera régulièrement rapport au comité de surveillance des risques, résumant les faits nouveaux en ce qui a trait aux risques, les tendances des résultats observées dans les principaux portefeuilles et la conformité de la Banque en ce qui a trait à la déclaration relative à l'appétence au risque.

Le chef de la conformité, dont le mandat est indépendant de la gestion opérationnelle, est responsable de la surveillance de la conformité tout comme de l'évaluation de la suffisance, de l'application et de l'efficacité des contrôles quotidiens de la Banque. Il fait rapport au conseil d'administration pour démontrer que les contrôles afférents à la gestion de la conformité réglementaire sont suffisamment rigoureux pour assurer la conformité aux exigences réglementaires qui s'appliquent à l'échelle de l'entreprise.

Il incombe à la haute direction de la Banque de gérer les risques liés aux objectifs des unités d'exploitation et de s'assurer que les politiques et procédures d'exploitation sont conçues et appliquées de manière à contenir les risques dans le cadre qui régit l'appétence au risque de la Banque. La haute direction doit comprendre la nature et l'ampleur des risques entrant dans son champ de responsabilités et repérer les facteurs émergents et les changements de contexte commercial qui pourraient avoir une incidence sur les risques et la gestion des risques. La haute direction intègre le processus de gestion des risques dans la stratégie de l'unité d'exploitation et a recours à ce processus pour déceler les facteurs émergents et l'évolution du contexte commercial susceptibles d'influer sur les risques et la gestion des risques. Les membres de la haute direction sont nommés responsables de la gestion des risques de leur unité d'exploitation respective ou nomment une personne à ce poste. Les responsables de la gestion des risques doivent rendre compte de la façon dont les risques qui leur ont été assignés dans le cadre du processus de gestion des risques sont traités. Il incombe à la haute direction de mettre à jour sur une base continue les plans d'action afférents à la gestion des risques qui leur ont été assignés ou assignés à leur responsable. La haute direction aide également le chef de la gestion des risques à promouvoir la gestion des risques et la compétence en matière de gestion des risques d'entreprise.

Les auditeurs internes ont pour fonction principale de fournir à la haute direction et au conseil d'administration l'assurance que la gestion des risques, l'application des contrôles et la surveillance de la conformité sont efficaces.

Tous les employés de la Banque doivent être au fait de la déclaration relative à l'appétence au risque et appliquer les directives qui s'y rapportent, adhérer à une culture de travail soucieuse des risques et comprendre les risques qu'ils peuvent accepter ou non. Ils doivent également saisir quels sont les risques entrant dans leur champ de responsabilités, faire rapport à la haute direction lorsqu'ils repèrent des risques nouveaux ou émergents, et gérer les risques connus en fonction des seuils approuvés de tolérance au risque.

Déclaration relative à l'appétence au risque

La Banque a élaboré une déclaration relative à l'appétence au risque détaillée servant à évaluer et à définir la tolérance au risque dans le cadre de l'atteinte des objectifs stratégiques de la Banque.

La déclaration relative à l'appétence au risque prévoit le montant des risques que la Banque est disposée à accepter ou à conserver afin de réaliser ses objectifs stratégiques alors que la tolérance au risque représente la capacité d'exposition aux risques maximale pouvant être tolérée par la Banque sans compromettre les fonds propres ou la situation financière. Les mesures de tolérance au risque sont décrites dans la déclaration relative à l'appétence au risque et dans les politiques du conseil d'administration.

La déclaration relative à l'appétence au risque et la tolérance au risque sont évaluées en fonction des sept piliers de risque suivants :

- Risque de liquidité
- Risque d'exploitation
- Risque de marché
- Risque de crédit
- Risque juridique et réglementaire
- Risque stratégique
- Risque de réputation

La Banque estime que ces sept piliers de risque reflètent les risques auxquels est confrontée toute institution financière et qu'ils représentent les éléments susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs stratégiques de la Banque.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Banque ne puisse satisfaire ses besoins de trésorerie ou s'acquitter de ses obligations à leur échéance.

Le risque de liquidité est géré principalement par le trésorier et le chef des finances. Les politiques en matière de trésorerie, notamment celles visant la gestion de la liquidité et la gestion du portefeuille de titres, dictent la gestion du risque de liquidité et documentent les limites de risque.

Le service du crédit élabore et contrôle les politiques en matière de trésorerie en fonction des objectifs d'affaires de la Banque, de l'appétence au risque de liquidité et des exigences réglementaires établies par la haute direction, les cadres et le conseil d'administration.

Les activités de collecte de dépôts relèvent du premier vice-président, Services de dépôts. Les activités des services de collecte de dépôts sont régies par le *DMS Procedure Manual*.

La déclaration relative à l'appétence au risque de la Banque définit le seuil de tolérance au risque de liquidité que la Banque est disposée à accepter afin de réaliser ses objectifs. La tolérance au risque de liquidité comprend deux objectifs généraux :

1. Liquidité

Conformément à la politique de la Banque, la déclaration relative à l'appétence au risque reflète le degré de confort du conseil d'administration par rapport aux liquidités que doit maintenir la Banque pour faire en sorte que toutes les demandes de fonds nécessaires pour s'acquitter des obligations soient satisfaites.

2. Sources de dépôts

Conformément à l'objectif afférent aux sources de dépôts, la Banque prend en considération les inquiétudes de l'organisme de réglementation concernant les dépôts provenant principalement des réseaux de courtiers en CPG. Les activités de surveillance des sources de dépôts permettent de s'assurer du confort du conseil d'administration par rapport à la concentration des réseaux de courtiers en CPG et de cerner l'évolution des améliorations dans la diversification des sources de dépôts.

La Banque a mis en place des politiques visant à faire en sorte que ses entrées et ses sorties de fonds soient étroitement appariées et que ses sources de dépôt soient diversifiées sur le plan des sources de financement et qu'elles soient bien réparties sur le plan géographique. La Banque maintient un profil d'investisseur prudent en veillant à ce que :

- tous les placements de la Banque soient de qualité supérieure et comprennent des titres de créance d'administrations publiques, des acceptations bancaires et des titres de créance bancaires canadiens;
- des critères et des procédures de placement précis soient en place pour gérer le portefeuille de titres de la Banque;
- un examen, un suivi et une approbation des politiques de placement de la Banque soient effectués régulièrement par le comité de surveillance des risques du conseil d'administration;
- un rapport trimestriel au comité de surveillance des risques sur la composition du portefeuille de titres de la Banque soit soumis.

La gestion des liquidités est soutenue par des processus qui comprennent entre autres :

- la surveillance du niveau des liquidités;
- la surveillance des tendances en matière de liquidités et des principaux indicateurs de risque;
- l'exécution d'essais dans des conditions critiques;
- la surveillance du profil de crédit du portefeuille de liquidités;
- la surveillance de la concentration des dépôts.

Afin de gérer ses besoins en matière de liquidités, la Banque a mis en place un programme de gestion des risques de liquidité qui comprend les politiques et les procédures particulières suivantes :

- détenir des actifs liquides suffisants pour maintenir des flux de trésorerie cumulatifs positifs pendant une période de 61 à 90 jours, selon des scénarios de conditions critiques;
- détenir des titres liquides de qualité supérieure à des niveaux qui représentent au moins 5 % du total des actifs. Les titres liquides de qualité supérieure comprennent les titres de créance municipaux, provinciaux et fédéraux du Canada, les titres de créance d'institutions financières canadiennes sous réglementation fédérale, les titres de créance distribués à grande échelle, tous ces titres étant de bonne qualité, les dépôts en trésorerie et les acceptations bancaires;
- maintenir des actifs liquides représentant au moins 50 % des obligations à payer dans un délai de 60 jours;
- sur une base hebdomadaire, surveiller les exigences en matière de flux de trésorerie au moyen d'un modèle de prévisions des liquidités dans le cadre d'un scénario de conditions critiques;
- sur une base mensuelle, effectuer des essais en matière de liquidité au moyen de trois scénarios de perturbations précis, plus particulièrement, un scénario de perturbations propre au secteur, un scénario de perturbations propre à l'entreprise et un scénario de perturbations systématique;
- assurer la gestion de la liquidité conformément aux lignes directrices prévues par le BSIF.

Trésorerie et titres

(en milliers de dollars canadiens)	2016	2015
Trésorerie et équivalents de trésorerie	94 175 \$	130 614 \$
Titres	9 958	22 433
Total de la trésorerie et des titres	104 133 \$	153 047 \$
Total des actifs	1 701 094 \$	1 625 144 \$
Trésorerie et titres en pourcentage du total des actifs	6,12 %	9,42 %
Total des dépôts	1 369 647 \$	1 325 828 \$
Trésorerie et titres en pourcentage du total des dépôts	7,60 %	11,54 %

La trésorerie et les titres totalisaient 104,1 millions de dollars au 31 octobre 2016, comparativement à 153,1 millions de dollars un an plus tôt, et la trésorerie et les titres en pourcentage du total des actifs s'établissaient à 6,12 % au 31 octobre 2016, comparativement à 9,42 % il y a un an. Exprimés en pourcentage du total des dépôts, la trésorerie et les titres ont baissé pour s'établir à 7,60 % au 31 octobre 2016, alors qu'ils s'établissaient à 11,54 % un an plus tôt. Comme il en a été question précédemment, la trésorerie et les titres ont reculé par rapport à l'an dernier en raison principalement du recul des besoins de financement au titre des dépôts venant à échéance dans les mois suivants, comparativement aux besoins existant à la clôture de l'exercice précédent.

Il y a lieu de se reporter à la note 22 afférente aux états financiers consolidés pour obtenir de plus amples renseignements sur le risque de liquidité lié aux écarts entre les dates d'échéance ou de rajustement des actifs et des passifs de la Banque.

Risque d'exploitation

Le risque d'exploitation s'entend du risque de pertes découlant de personnes, de l'insuffisance ou de l'échec des processus internes et des systèmes ou d'événements externes. La tolérance au risque d'exploitation se divise en quatre objectifs généraux :

1. Capital humain

La déclaration relative à l'appétence au risque définit les seuils de tolérance sur la base du roulement de personnel, qui est généralement un indicateur de la santé générale et de la satisfaction au travail des employés de la Banque.

2. Systèmes

Les seuils de tolérance mesurables permettent de s'assurer que les systèmes essentiels de la Banque pour la réception de dépôts et le traitement des prêts sont à l'abri des risques liés à la cybersécurité.

3. Processus

L'application de processus respectant les seuils de tolérance fixés dans la déclaration relative à l'appétence au risque de la Banque est évaluée principalement dans des rapports d'audit externes et internes pour chacune des unités d'exploitation de la Banque.

4. Infrastructure de tiers

Des seuils de tolérance ont été fixés pour évaluer l'effet des relations avec des tiers qui ont été identifiés et leur incidence sur les résultats financiers et la réputation de la Banque dans le cas où un tiers omettrait de s'acquitter de ses responsabilités.

Le risque d'exploitation peut entraîner une perte financière, la détérioration d'un positionnement concurrentiel ou l'effritement de la réputation. La Banque a recours aux stratégies suivantes pour surveiller et gérer le risque d'exploitation pour qu'il soit ramené à un niveau acceptable.

- Politiques détaillées de contrôle interne offrant des directives claires dans tous les domaines d'activités et pour tous les employés et qui établit l'imputabilité et la responsabilité de définir, d'évaluer, d'atténuer et de contrôler adéquatement le risque d'exploitation.
- Embauche de professionnels du domaine bancaire comptant plusieurs années d'expérience pertinente.
- Utilisation de technologies faisant appel à des systèmes automatisés et comportant des contrôles intégrés.
- Maintien d'un programme de surveillance de la conformité.
- Examen et mise à jour continus des systèmes et des procédures.

Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que le bilan ou l'état du résultat net subisse les contrecoups de la variation ou de la volatilité de facteurs du marché tels que les taux d'intérêt ou les prix du marché.

La gestion du risque de marché incombe principalement au trésorier et au chef des finances. Les politiques en matière de trésorerie, notamment celles visant la gestion du risque de taux d'intérêt et la gestion du portefeuille de titres, dictent la gestion du risque de marché et documentent les limites de risque.

Le service du crédit élabore et contrôle les politiques en matière de trésorerie en fonction des objectifs d'affaires de la Banque, de l'appétence au risque de marché et des exigences réglementaires établies par la haute direction, les cadres et le conseil d'administration.

La déclaration relative à l'appétence au risque de la Banque définit le seuil de tolérance au risque de marché que la Banque est disposée à accepter afin de réaliser ses objectifs. La tolérance au risque de marché comprend deux objectifs généraux :

1. Volatilité des taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que le bilan ou l'état du résultat net subisse les contrecoups de la variation ou de la volatilité des taux d'intérêt. Les seuils de tolérance établis servent à évaluer la capacité de la Banque et les efforts qu'elle déploie pour gérer les variations de sa situation de trésorerie par suite de la hausse ou de la baisse des taux d'intérêt à court et à long termes.

2. Risque lié aux marchés boursiers

Le risque lié aux marchés boursiers correspond au risque de perte découlant des variations du cours des actions ou des instruments financiers et de la volatilité de ce cours. Les seuils de tolérance établis servent à évaluer la capacité de la Banque et les efforts qu'elle déploie pour gérer les variations de sa situation de trésorerie en fonction de la variation de la valeur des placements du portefeuille de liquidités.

Le risque de marché de la Banque est principalement attribuable au risque de taux d'intérêt étant donné que la Banque n'exerce pas d'activités de change ni d'activités de négociation. Par ailleurs, la Banque est exposée à la volatilité des prix du marché relativement aux titres disponibles à la vente, en raison de l'incidence connexe sur les fonds propres réglementaires.

Le comité de surveillance des risques de la Banque a pour tâche de soumettre à l'approbation du conseil d'administration les politiques qui régissent le risque de marché et d'examiner régulièrement les politiques en cette matière.

La Banque gère le risque de taux d'intérêt en utilisant diverses méthodes, dont l'analyse de simulation des produits, l'analyse de l'écart de sensibilité aux taux d'intérêt et l'analyse des durées. La direction fait régulièrement rapport au conseil d'administration afin de garantir la surveillance continue de la situation de la Banque en matière de risque de taux d'intérêt.

Le comité de gestion actif/passif de la Banque est responsable d'examiner mensuellement les résultats de ces analyses et de surveiller le degré de conformité en regard des limites prescrites dans les politiques générales. Les politiques de la Banque consistent à apparier ses entrées de fonds et ses sorties de fonds pour faire en sorte que i) sur une période de 12 mois donnée, une variation de 100 points de base des courbes de rendement n'entraînerait pas une baisse de plus de 4 % des fonds propres réglementaires par rapport au bénéfice de la Banque et ii) sur une période de 60 mois donnée, une variation de 100 points de

base de toutes les courbes de rendement n'entraînerait pas une baisse de plus de 6 % des fonds propres réglementaires par rapport aux capitaux propres de la Banque. Par ailleurs, la politique prévoit qu'en aucun temps, l'écart de durée entre les actifs et les passifs de la Banque ne doit excéder quatre mois. Le tableau ci-après présente la position de la Banque en matière de risque de taux d'intérêt et l'analyse des durées.

Positions sensibles aux taux d'intérêt

	2016		2015	
	Augmentation de 100 points de base	Diminution de 100 points de base	Augmentation de 100 points de base	Diminution de 100 points de base
(en milliers de dollars canadiens)				
Sensibilité des produits nets d'intérêts prévus au cours d'une période de 12 mois	2 387 \$	(2 243) \$	3 371 \$	(3 114) \$
Sensibilité des capitaux propres comptabilisés au cours d'une période de 60 mois	(1 631)	1 667	295	(86)
Écart de durée entre les actifs et les passifs (en mois)	0,6		0,8	

La sensibilité de la Banque aux variations des taux d'intérêt et à l'écart de durée entre les actifs et les passifs au 31 octobre 2016 ont changé quelque peu depuis le 31 octobre 2015. Comme le tableau l'indique, l'incidence d'une augmentation de 100 points de base sur les produits nets d'intérêts au cours d'une période de 12 mois se chiffrerait à environ 2,4 millions de dollars alors que l'incidence d'une diminution de 100 points de base se traduirait par un montant d'environ (2,2) millions de dollars. Toujours au 31 octobre 2016, l'incidence d'une augmentation de 100 points de base sur les capitaux propres au cours d'une période de 60 mois serait d'environ (1,6) million de dollars alors que l'incidence d'une diminution de 100 points de base serait d'environ 1,7 million de dollars. Au 31 octobre 2016, l'écart de durée entre les actifs et les passifs était inférieur à un mois comparativement à environ un mois au 31 octobre 2015, ce qui démontre que les prix des actifs et des passifs de la Banque seraient révisés dans un laps de temps semblable advenant une variation des taux d'intérêt.

Au 31 octobre 2016, la Banque n'avait aucun contrat en cours lié à la couverture de la juste valeur attribuable à l'exposition au risque de taux d'intérêt. La Banque recourt à des stratégies fondées sur le bilan pour gérer son risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une perte survienne si un emprunteur, un garant ou une contrepartie est incapable ou refuse de s'acquitter de ses obligations contractuelles.

La Banque accepte certains risques afin de générer des produits d'exploitation. Dans le cadre de la gestion de ces risques, elle a instauré des politiques en matière de crédit afin d'atteindre un équilibre adéquat entre le risque de crédit et les avantages y afférents dans le but de maximiser le rendement des actionnaires.

La Banque a instauré des politiques en matière de crédit qui décrivent les rôles du service de crédit et celui des unités d'exploitation de prêts pour ce qui est de la gestion des risques et qui fixent les seuils de tolérance au risque. Des politiques en matière de crédit existent pour le service de crédit ainsi que pour chacune des unités d'exploitation de prêts. Les politiques de la Banque en matière de crédit sont les suivantes :

1. Politiques de gestion du crédit et du portefeuille
2. Politiques en matière de crédit à la consommation
3. Politiques en matière de financement des secteurs public et privé
4. Politiques en matière de financement immobilier
5. Politiques en matière de financement structuré
6. Politiques en matière de trésorerie

Le service du crédit élabore et contrôle les politiques en matière de crédit en fonction des objectifs d'affaires de la Banque, de l'appétence au risque de crédit et des exigences réglementaires établies par la haute direction, les cadres et le conseil d'administration.

Outre les politiques en matière de crédit, chacune des unités d'exploitation de prêts a élaboré et compilé une série de procédures exhaustives qui décrivent les processus, les systèmes et les méthodes qu'elles doivent utiliser en exerçant leurs activités conformément au cadre régissant le crédit énoncé dans les politiques en matière de crédit.

La déclaration relative à l'appétence au risque de la Banque définit le seuil de tolérance au risque de crédit que la Banque est disposée à accepter afin de réaliser ses objectifs. La déclaration définit, au moyen d'une échelle d'appétence au risque, la tolérance au risque de la Banque dans son entièreté et pour chacune des unités d'exploitation suivantes qui sont exposées au risque de crédit :

1. Financement immobilier
2. Financement structuré
3. Financement des secteurs public et privé
4. Crédit à la consommation
5. Trésorerie

Les politiques en matière de crédit ont été élaborées selon un modèle à trois lignes de défense. Selon ce modèle, les unités d'exploitation de prêts (la première ligne de défense) assument et prennent en charge les risques, puis le comité du risque de crédit (la deuxième ligne de défense) assure une fonction de surveillance tout en procédant à une évaluation objective de la première ligne de défense et en exerçant une surveillance et un contrôle indépendants du risque. L'audit interne (la troisième ligne de défense) donne l'assurance que les deux premières lignes de défense ont atteint les objectifs de contrôle.

La Banque gère son risque de crédit en appliquant les politiques que la direction a recommandées à son comité de surveillance des risques, qui lui les soumet par la suite à l'approbation du conseil d'administration de la Banque. Ces politiques englobent les procédures d'approbation des prêts et l'établissement des limites des montants prêtés, la concentration du portefeuille, la concentration par zone géographique, la concentration par secteur d'activité, la catégorie d'actifs, les prêts à une entité donnée et à des groupes associés, une politique de notation du risque prévoyant l'attribution d'une cote de risque à chacun des actifs composant le portefeuille d'actifs, et la comptabilisation anticipée des comptes problématiques (comptes sous surveillance), un plan d'action étant prévu pour chaque compte. Le comité de surveillance des risques de la Banque examine ces politiques régulièrement.

Le comité de surveillance des risques de la Banque, composé entièrement d'administrateurs non reliés, effectue les tâches ci-après visant le risque de crédit :

- Soumet à l'approbation du conseil d'administration de la Banque les politiques régissant la gestion du risque de crédit et examine régulièrement les politiques en matière de risque de crédit afin de s'assurer qu'elles sont prudentes et appropriées compte tenu d'éventuels changements dans la conjoncture et la stratégie de l'entreprise.
- S'assure que les procédures et les contrôles liés à la gestion du risque de crédit sont en place.
- Approuve les prêts excédant les limites déléguées à la direction, avant qu'ils soient accordés.
- Examine régulièrement les comptes sous surveillance, les prêts douteux et les comptes en souffrance.

Risque juridique et réglementaire

Le risque juridique et réglementaire s'entend du risque découlant de la non-conformité aux lois, aux règles, aux règlements et aux pratiques prescrites dans tous les territoires où la Banque exerce ses activités.

En novembre 2014, le BSIF a publié la ligne directrice E-13, *Gestion à la conformité à la réglementation* (« GCR »), qui exige que la Banque maintienne un cadre de GCR qui inclut un processus pour déterminer et évaluer les risques de conformité à la réglementation qui sont propres aux activités de la Banque et pour instaurer des contrôles clés qui permettent de gérer et d'atténuer ces risques.

L'agent de conformité veille à la supervision de la conformité et fait rapport directement au conseil d'administration. Il contrôle également les améliorations courantes qui sont apportées à la GCR et leur application et il soumet, au moins une fois par année, un rapport au conseil d'administration portant sur le cadre de GCR pour approbation.

Le cadre de GCR a été élaboré selon le modèle à trois lignes de défense. Selon ce modèle, les unités d'exploitation (la première ligne de défense) assument et prennent en charge les risques; puis l'agent de conformité (la deuxième ligne de défense) assure une fonction de surveillance tout en procédant à une évaluation indépendante de la première ligne de défense au moyen d'une revue, d'une enquête et d'une analyse. L'audit interne (la troisième ligne de défense) procède à une vérification indépendante de l'efficacité des deux premières lignes de défense.

La déclaration relative à l'appétence au risque de la Banque définit les seuils de tolérance afférents au risque juridique et réglementaire que la Banque est disposée à accepter afin de réaliser ses objectifs. La tolérance au risque juridique et réglementaire comprend deux objectifs généraux :

1. Conformité aux lois et règlements

Une échelle de tolérance permet d'évaluer la conformité de la Banque aux lois, aux règles, aux règlements et aux pratiques prescrites dans tous les territoires où elle exerce ses activités.

2. Fonds propres réglementaires

Les fonds propres sont une importante exigence réglementaire. La qualité des fonds propres et le ratio de levier des fonds propres de la Banque sont des indicateurs clés d'une gestion saine pour les organismes de réglementation. C'est pourquoi la déclaration relative à l'appétence au risque prévoit l'établissement de ratios des fonds propres et d'une échelle afférente aux ratios des fonds propres sur un horizon de trois ans.

Les activités de la Banque et de ses filiales sont fortement régies par des lois et des règlements mis en place par les gouvernements provinciaux et fédéral et par divers organismes de réglementation. Une modification des lois et des règlements, y compris une modification de leur interprétation ou de leur mise en application, pourrait avoir une incidence négative sur la Banque. L'incapacité de la Banque de se conformer aux lois, aux règlements ou à d'autres exigences réglementaires pourrait entraîner des sanctions, des pénalités financières ou d'autres frais dans le cadre de poursuites qui pourraient nuire au bénéfice de la Banque ainsi qu'entacher sa réputation.

Le risque juridique et réglementaire s'entend du risque que des conséquences négatives découlent de la non-conformité aux lois, aux règles, aux règlements, aux normes ou à d'autres exigences juridiques.

Risque stratégique

Le risque stratégique s'entend du risque de subir des pertes ou un manque à gagner du fait de stratégies d'affaires, d'une répartition des ressources ou d'un processus de prise de décision inadéquats ou inefficaces ou de l'incapacité de s'adapter aux changements touchant le contexte commercial.

La déclaration relative à l'appétence au risque de la Banque définit le seuil de tolérance au risque stratégique que la Banque est disposée à accepter afin de réaliser ses objectifs. La déclaration définit, au moyen d'une échelle d'appétence au risque, la tolérance au risque que la Banque est disposée à assumer pour réaliser ses objectifs stratégiques relatifs à chacune de ses unités d'exploitation de prêts et pour la Banque dans son entièreté. La tolérance au risque stratégique comprend deux objectifs généraux :

1. Performance financière

Les paramètres financiers de tolérance sont définis tant pour la Banque que pour ses quatre unités d'exploitation de prêts que sont le financement immobilier, le financement structuré, le financement des secteurs public et privé et le crédit à la consommation.

2. Exécution stratégique

Les seuils de tolérance définis servent à évaluer la capacité de la Banque et les efforts qu'elle déploie pour atteindre ses objectifs à court et à long termes, et si les attentes des parties prenantes de la Banque ont été satisfaites ou non.

La Banque gère le risque stratégique grâce au rigoureux processus annuel de planification des activités approuvé par le conseil d'administration qu'elle a mis en œuvre, visant notamment l'élaboration d'un plan d'affaires détaillé, d'un budget d'exploitation et d'un plan de capital établis sur un horizon allant de 12 à 60 mois. La Banque renforce son processus annuel de planification des activités en effectuant des prévisions économiques rigoureuses et une évaluation de l'incidence relative au risque et à l'exploitation de toute nouvelle mesure commerciale envisagée ainsi qu'en menant un processus annuel interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres de la Banque. Ce processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres sert à déterminer si les montants des fonds propres prévus de la Banque constitueront une réserve de fonds propres adéquate pour faire face aux risques d'entreprise recensés, dans des conditions d'exploitation prévues ou critiques.

Risque de réputation

Le risque de réputation s'entend du risque qu'une activité exercée par la Banque ou l'un de ses représentants, ternisse son image au sein de la collectivité ou mine la confiance du public à son égard, entraînant un ralentissement des affaires, des poursuites ou un accroissement de la surveillance réglementaire.

Le risque de réputation résulte de la survenance d'un risque et ne constitue pas un événement de risque en soi. Pour gérer le risque de réputation, le programme de gestion des risques d'entreprise cible les risques auxquels la Banque est exposée en examinant les six autres piliers de risque :

1. Risque de liquidité
2. Risque d'exploitation
3. Risque de marché
4. Risque de crédit
5. Risque juridique et réglementaire
6. Risque stratégique

La gestion des risques relevés à l'intérieur des six piliers de risque et l'évaluation par la Banque de l'atteinte de ses objectifs dans le respect de la déclaration relative à l'appétence au risque de la Banque permettent à cette dernière de gérer le risque de réputation.

La déclaration relative à l'appétence au risque de la Banque définit le seuil de tolérance au risque de réputation que la Banque est disposée à accepter afin de réaliser ses objectifs.

La réputation d'une institution est en soi un bien précieux, essentiel pour optimiser la valeur pour les actionnaires. Voilà pourquoi elle est toujours sensible aux risques. Le risque de réputation ne peut être géré isolément des autres risques étant donné que tous les risques peuvent avoir une incidence sur la réputation, et de ce fait peuvent avoir une incidence sur la marque, le bénéfice ou les fonds propres de la Banque. Le risque de crédit, le risque de marché, le risque d'exploitation, le risque stratégique et le risque de liquidité doivent tous être gérés efficacement de sorte à préserver la réputation de la Banque.

Le maintien de la réputation de la Banque incombe en fin de compte à la haute direction et au conseil d'administration, ainsi qu'aux comités connexes qui ont parmi leurs tâches courantes de surveiller le risque de réputation. Par ailleurs, tous les employés et les représentants de la Banque doivent contribuer positivement à la réputation de la Banque en s'assurant de respecter le code d'éthique en tout temps.

La Banque a mis en œuvre des politiques précises approuvées par le conseil d'administration visant le risque de réputation qui comprennent ce qui suit :

- Politique et procédures liées à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes
- Code de conduite
- Politique et procédures liées aux systèmes informatiques
- Politique de communication de l'information
- Politique et procédures liées aux plaintes des clients
- Politique et procédures visant les transactions avec des parties liées
- Politique et procédures liées au harcèlement en milieu de travail
- Procédures liées au signalement anonyme par des employés d'actes répréhensibles

FACTEURS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE SUR LES RÉSULTATS FUTURS

Comme il est mentionné à la rubrique « Énoncés prospectifs », la Banque est exposée à des risques et incertitudes inhérents qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent de façon importante de ses attentes. Certains de ces risques sont analysés ci-dessous.

Mise en œuvre de plans stratégiques

Les résultats financiers de la Banque dépendent notamment de sa capacité à mettre en œuvre les plans stratégiques élaborés par la direction. Si ces plans n'ont pas l'efficacité escomptée ou s'ils sont modifiés, le bénéfice de la Banque pourrait croître à un rythme plus lent ou baisser.

Modification des lois et règlements

Le but des lois et des règlements est de protéger les intérêts des clients, des investisseurs et du public. Une modification des lois et des règlements, notamment de leur mode d'interprétation ou d'application, pourrait nuire au bénéfice de la Banque si elle avait pour effet d'accroître la concurrence dans le marché ou d'augmenter les coûts liés à la conformité. Par ailleurs, toute dérogation aux lois ou aux règlements pourrait porter atteinte à la réputation de la Banque et nuire à son bénéfice.

Modifications de normes, de méthodes et d'estimations comptables

L'International Accounting Standards Board continue d'apporter des modifications aux normes en matière de comptabilité et d'information financière qui régissent la préparation des états financiers de la Banque. Ces modifications peuvent être importantes et avoir une incidence significative sur la façon dont la Banque comptabilise sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Lorsque la Banque doit appliquer rétroactivement une norme nouvelle ou révisée, elle peut être tenue de retraiter les états financiers de périodes antérieures.

Intensité de la concurrence

La concurrence entre les institutions financières est forte et les sociétés non financières offrent de plus en plus de services de la même nature que ceux offerts par les banques. Cette situation pourrait avoir une incidence sur le prix des dépôts de la Banque et de ses produits liés aux prêts, ce qui, jumelé à la perte de parts de marché, pourrait nuire au bénéfice de la Banque.

Conjoncture économique

La Banque exerce ses activités dans diverses régions au Canada. Des facteurs tels la stabilité des marchés financiers, les taux d'intérêt, les taux de change, l'évolution des prix des marchandises sur les marchés mondiaux, les investissements des entreprises, les dépenses publiques et les mesures de stimulation, les dépenses de consommation et le taux d'inflation peuvent jouer un rôle dans chacune des régions géographiques dans lesquelles la Banque évolue. Ainsi, l'ampleur des activités de la Banque dans une région donnée peut avoir une incidence sur les produits et le bénéfice de la Banque.

Politique monétaire

Les anticipations des marchés financiers relativement à l'inflation et à la politique monétaire des banques centrales ont des répercussions sur le niveau des taux d'intérêt. Les fluctuations de taux d'intérêt découlant de ces changements pourraient avoir une incidence dans les régions dans lesquelles la Banque évolue et sur son bénéfice.

Dépendance à l'égard des courtiers en dépôts

La Banque obtient ses dépôts par l'intermédiaire d'un réseau de courtiers en dépôts indépendants œuvrant au Canada. L'incapacité de la Banque de réunir suffisamment de dépôts par l'intermédiaire de son réseau de courtiers pourrait nuire à sa situation financière ou à ses résultats d'exploitation. La Banque atténue ce risque en établissant et en maintenant de bonnes relations commerciales, mutuellement avantageuses, avec un groupe diversifié de courtiers en dépôts, de manière à ce qu'elle ne dépende pas outre mesure d'un courtier en dépôts donné.

Risque lié à la technologie

Le risque lié à la technologie vise la performance d'exploitation, la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des systèmes et de l'infrastructure d'information. La Banque est fortement dépendante de la technologie de l'information et de l'infrastructure connexe, tel l'accès aux réseaux et aux données. Une perturbation de la technologie ou de l'infrastructure de l'information, qu'elle soit attribuable à des facteurs internes ou externes, ce qui inclut l'interruption des services fournis par des tiers, pourrait nuire à la capacité de la Banque d'exercer ses activités régulières ou de fournir des produits ou des services aux clients.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus de manière à fournir une assurance raisonnable que toute l'information importante est recueillie et présentée en temps opportun à la haute direction, notamment au chef de la direction et au chef des finances, afin que des décisions éclairées en matière de communication de l'information puissent être prises.

Une évaluation portant sur l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information de la Société a été effectuée par la direction au 31 octobre 2016. En se fondant sur cette évaluation, le président et chef de la direction et le chef des finances déposeront une attestation à l'effet que la conception et le fonctionnement des contrôles et procédures de communication de l'information étaient efficaces.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est conçu de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière. La mise en place et le maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière de la Société incombent à la direction.

Au 31 octobre 2016, une évaluation a été réalisée par la direction pour mesurer l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière afin de fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, à des fins de publication, conformément aux Normes internationales d'information financière. En se fondant sur cette évaluation, le président et chef de la direction et le chef des finances déposeront une attestation à l'effet que la conception et le fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière étaient efficaces. Ces évaluations ont été effectuées conformément aux normes énoncées dans le document intitulé 2013 Internal Control – Integrated Framework par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (« COSO »), et aux exigences du Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs publiés par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Le comité de divulgation, composé de cadres supérieurs, aide le président et chef de la direction et le chef des finances à s'acquitter de leurs responsabilités. L'évaluation par la direction des contrôles fournit seulement une assurance raisonnable, mais non absolue, que tous les problèmes liés au contrôle interne qui pourraient donner lieu à des inexactitudes importantes ont été détectés.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016, il n'y a pas eu de changement en matière de contrôles internes à l'égard de l'information financière qui a eu, ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura, une incidence importante sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société.

Pour de plus amples renseignements sur la Société, notamment sa notice annuelle, il y a lieu de consulter le site Web de SEDAR au www.sedar.com.

En date du 15 décembre 2016